
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2013



2013

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi.....	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	9
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	9
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	10
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
2.3	Infractions selon la répartition géographique.....	11
2.3.1	Code pénal (CP).....	11
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district.....	12
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	12
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	13
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	14
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	15
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district.....	15
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	16
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	16
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	17
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	18
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district.....	18
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district.....	19
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
2.4	Prévenus selon la loi.....	21
2.4.1	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	21
2.4.1.1	Code pénal (CP)	21
2.4.1.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	22
2.4.1.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	22
2.4.2	Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	23
2.4.3	Nationalité selon la loi et le statut de séjour.....	24
2.4.3.1	Code pénal (CP)	24
2.4.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	25
2.4.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	26
2.4.4	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
2.4.4.1	Code pénal (CP)	26
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr).....	27
2.4.5	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP).....	28
3	Partie détaillée.....	29
3.1	Infractions de violence.....	29

3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions.....	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives.....	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves.....	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	34
3.2	Violences domestiques.....	35
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	37
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	38
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	40
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions.....	41
3.5	Brigandage	42
3.5.1	Brigandage selon l'instrument.....	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions.....	42
3.6	Vol.....	43
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	45
3.7	Vol de véhicule	46
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions.....	46
3.8	Dommmages à la propriété.....	47
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions.....	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances.....	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52

3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	54
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
4	Évolution.....	57
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
4.1.3	Code pénal: Infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: Infractions par commune.....	58
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	59
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	59
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers	61
4.1.9	Loi sur les étrangers: Infractions par district	61
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
4.1.11	Infractions de violence	63
4.1.12	Infractions de violence domestique	64
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	65
4.2	Graphiques	65
4.2.1	Infractions selon la loi	66
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	66
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	67
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	67
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	68
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	68
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	69
5.1	Événements cantonaux.....	69
6	Glossaire méthodologique.....	70
6.1	Introduction	70
6.2	Définitions.....	70
6.2.1	Le cas/l'affaire	70
6.2.2	L'infraction	70
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue.....	70
6.2.4	La personne lésée	70
6.2.5	La population résidente permanente	70
6.2.6	Etat des communes	71
6.3	Principes d'exploitation des données	71
6.3.1	Statistique de sortie	71

6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	71
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	71
6.4	Chiffres clés.....	71
6.4.1	Chiffres absolus.....	71
6.4.2	Chiffres relatifs.....	71
6.4.3	Graphiques.....	72
7	Index des tableaux.....	73
8	Index des figures.....	74

1 Introduction

En 2013, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 12424 affaires (12475 en 2012, -0.5%) comportant 18749 infractions, (19364 en 2012 - 3%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 72 (idem en 2012) dans le canton de Neuchâtel contre 59 au niveau Suisse (62 en 2012). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2013 en est baisse de 4% par rapport à l'année précédente, soit 16'006 contre 16'624 en 2012. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 34 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 92 pour 1000 habitants à Neuchâtel (96 en 2012) contre 72 en moyenne Suisse (76 en 2012).

Sur l'ensemble des infractions, 85.4% concernent le code pénal (79.3% au niveau Suisse), 11.5% la loi sur les stupéfiants (13.4% au niveau Suisse), 2.6% la loi sur les étrangers (5.7% au niveau Suisse) et 0.6% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (1.6% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Pour la cinquième fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal remarquablement élevé à Neuchâtel (37%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (29%).

On notera que ce taux est légèrement en baisse (39 à 37%) par rapport à 2012. Depuis l'entrée en force du nouveau code de procédure pénale fédérale en 2011 qui renforce des droits de la défense, le taux d'élucidation varie, mais n'a jamais atteint les taux des années précédentes (43%). Il est possible qu'à terme ce taux puisse s'approcher à nouveau des meilleurs taux atteints ceci par différentes mesures comme par exemple les techniques d'identification.

Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 87% à Neuchâtel contre 83% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités de taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 24% (17% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 20% à Neuchâtel, contre 12% en moyenne nationale. Cette bonne performance peut s'expliquer par un facteur concret. Le service forensique de la police neuchâteloise se déplace le plus souvent possible sur les interventions et en 2013 et a procédé à 417 hits par ADN et empreintes digitales, qui débouchent sur la résolution de bien plus d'affaires. D'autres facteurs, non mesurables, comme la conduite cantonale de la police (par objectifs) dont la très bonne coordination entre le judiciaire et la proximité est un des points forts, de même que le système d'information de la police neuchâteloise INFOPOL, outil fondamental du policier neuchâtelois et de l'analyse criminelle, facilitent indéniablement l'identification des auteurs et particulièrement des récidivistes.

Personnes prévenues

Environ la moitié des 2739 (2988 en 2012) prévenus d'infractions au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'il représente environ 1/3 de la population). 10% des prévenus sont mineurs (12% en 2012), chiffres en baisses depuis plusieurs années. 23% sont des femmes (22% en 2012). Ces résultats confirment des observations bien connues en criminologie.

Au total, 270 mineurs (369 en 2012, 387 en 2011, 483 en 2010) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait. 54% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (52% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 2.9% (1.8% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 5 mineurs (dont 1 Suisse) et 72 adultes (dont 20 Suisses) que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel. Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (55%) (52% 2012) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (55%) (53% 2012), en progression depuis 2 ans. On constate que 75% des prévenus (75% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 7%

(6% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 18% des auteurs (20% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente était d'environ 33% en 2013 (23% en 2012 au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidente permanente a diminué chez les Suisses (-14%, -201 prévenus) et chez les étrangers résidents (-3%, -26 prévenus).

Une diminution est aussi observée auprès des prévenus issus du domaine de l'asile (-5%, - 11 prévenus) alors que l'augmentation avait été de 78 entre 2011 et 2012.

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidente permanente ni au domaine de l'asile, une très forte augmentation a été constatée en 2011-2012: (+53 % +172 prévenus). Elle est en légère baisse en 2013 (-11 prévenus), mais reste à un niveau élevé.

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidente permanente. Sur Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (15% des auteurs étrangers), française (14%), roumaine (7%). En 2013, l'Italie (6%) passe de la 3^{ème} à la 5^{ème} place tout en étant toujours la 3^{ème} population résidente la plus importante du canton. Par rapport à 2012, la forte représentation roumaine (passage de la 7^{ème} à la 3^{ème} place) est à mettre en lien avec le phénomène national des vols par effractions. Nous constatons toujours les effets de la géopolitique sur la représentation d'autres nationalités comme le Maroc (6%), l'Algérie (5%), la Géorgie (4%) la Tunisie (4%).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 23 infractions (37 en 2012 et 33 en 2011). Nous constatons une baisse des infractions avec violence grave exercée (-38%) et des violences d'intensité moyenne exercée (-5%). Nous constatons aussi une stabilité dans le domaine des violences domestiques (-16% en 2011, +12% en 2012, -3% en 2013), pour la Suisse (-4% en 2011, +6% en 2012 ; +4% en 2013).

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (58 en 2013, 53 en 2012, 75 en 2011 et 59 en 2010) sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans pratiquement la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (70% pour Neuchâtel et même 73% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols. Neuchâtel a enregistré en 2013 une stabilisation du total des vols. Certaines catégories ont baissé comme les vols simples (- 5%), les vols à la tire (-17%) et les vols par effractions dans les villas (-25%), d'autres augmentés, comme les vols par effractions dans les appartements (+ 8%). des vols à l'étalage (+14%) et vols dans les véhicules (+24%).

Loi sur les stupéfiants

2158 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (2102 en 2012). Le nombre est en augmentation et il s'explique en partie par la recrudescence des trafiquants de rue d'Afrique de l'Ouest sévissant dans notre canton et par les actions mises sur pied par la police pour combattre ce phénomène. Les régions où se trouvent des centres pour requérants sont des zones à risque élevé, les toxicomanes se déplaçant souvent à proximité pour aller se ravitailler. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne. Nous n'avons pas de scènes ouvertes. Par contre, dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

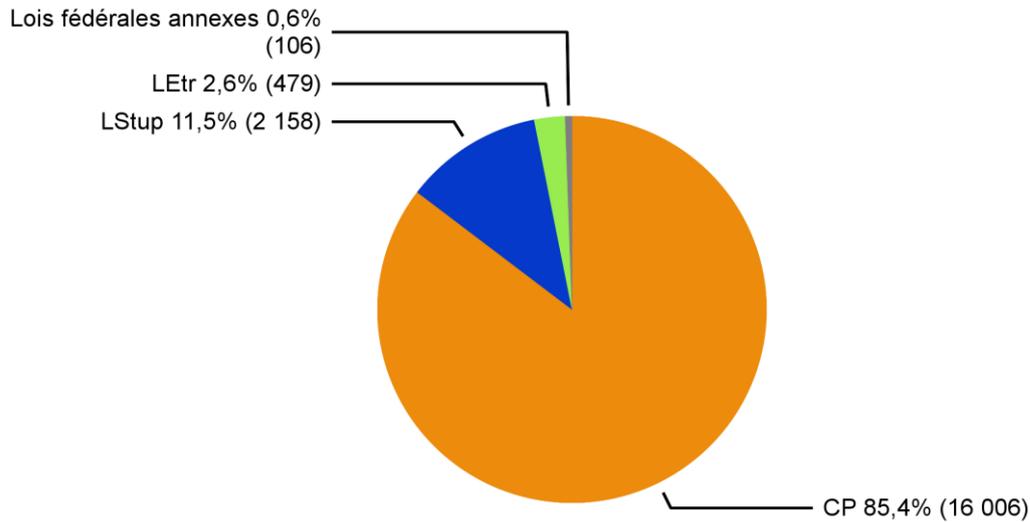
Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2013. Seul le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est poursuivi. Ces dealers n'hésitent pas à racoler à la recherche d'une nouvelle clientèle. En 2013, comme en 2012, les saisies réalisées d'élèvent à 1,6 kilo de cocaïne. Suite aux opérations de lutte contre ce phénomène, le nombre de trafiquants interpellés en 2013 s'élève à 83 (23 en 2012). Des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. la loi sur les transports est souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	16 624	39,2%	16 006	36,7%	-4%
Loi sur les stupéfiants (LStup) ¹	2 102	99,7%	2 158	99,4%	3%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	454	100,0%	479	100,0%	6%
Autres lois fédérales annexes	184	96,2%	106	97,2%	-42%

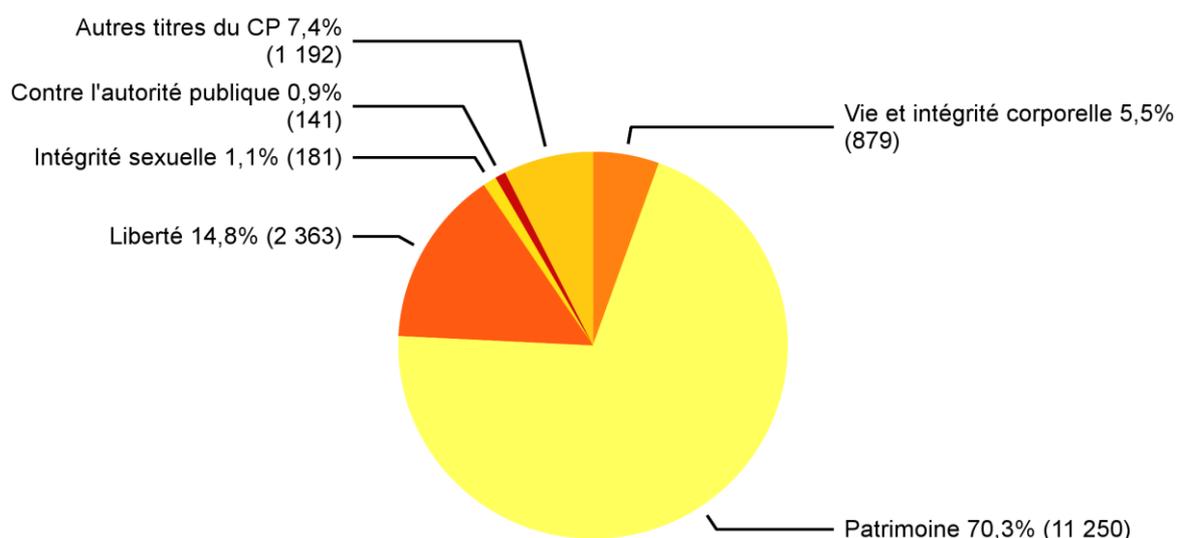
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. Les articles 114 et 115 n'ont pas été pris en considération, pour préserver la comparabilité des données avec celles des tableaux sur les actes de violence.

En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières sont dénoncées en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

¹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	16 624	39,2%	16 006	36,7%	-4%
Total vie et intégrité corporelle	996	92,0%	879	90,7%	-12%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	*1	100,0%	0	–	-100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	66,7%	6	66,7%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	268	90,7%	231	87,0%	-14%
Total patrimoine	11 547	25,5%	11 250	23,7%	-3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 555	24,5%	6 573	22,7%	0%
dont vol par effraction	1 615	24,0%	1 614	20,3%	-0%
dont vol à l'arrachée	51	19,6%	58	12,1%	14%
Vol de véhicule (Art. 139) ²	642	8,7%	660	12,3%	3%
Brigandage (Art. 140)	103	35,0%	101	22,8%	-2%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 655	18,2%	1 462	19,2%	-12%
Escroquerie (Art. 146)	149	55,7%	143	50,3%	-4%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	95,7%	12	66,7%	-48%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	41	100,0%	35	100,0%	-15%
Total honneur, domaine secret ou privé	761	92,6%	744	92,2%	-2%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	110	86,4%	99	82,8%	-10%
Total liberté	2 406	49,3%	2 363	45,5%	-2%
Menaces (Art. 180)	599	97,3%	526	96,8%	-12%
Contrainte (Art. 181)	24	95,8%	44	97,7%	83%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	6	66,7%	12	75,0%	100%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	121	93,4%	114	86,0%	-6%
Total intégrité sexuelle	194	84,5%	181	86,7%	-7%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	53	84,9%	58	87,9%	9%
Viol (Art. 190)	27	77,8%	16	75,0%	-41%
Exhibitionnisme (Art. 194)	15	80,0%	5	80,0%	-67%
Pornographie (Art. 197)	14	85,7%	21	95,2%	50%
Total danger collectif	80	63,8%	74	60,8%	-8%
Incendie intentionnel (Art. 221)	26	30,8%	20	30,0%	-23%
Total autorité publique	129	99,2%	141	98,6%	9%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	48	97,9%	68	97,1%	42%
Total administration de la justice	115	96,5%	102	98,0%	-11%
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	16	93,8%	17	100,0%	6%
Autres infractions du Code pénal	396	80,6%	272	80,9%	-31%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

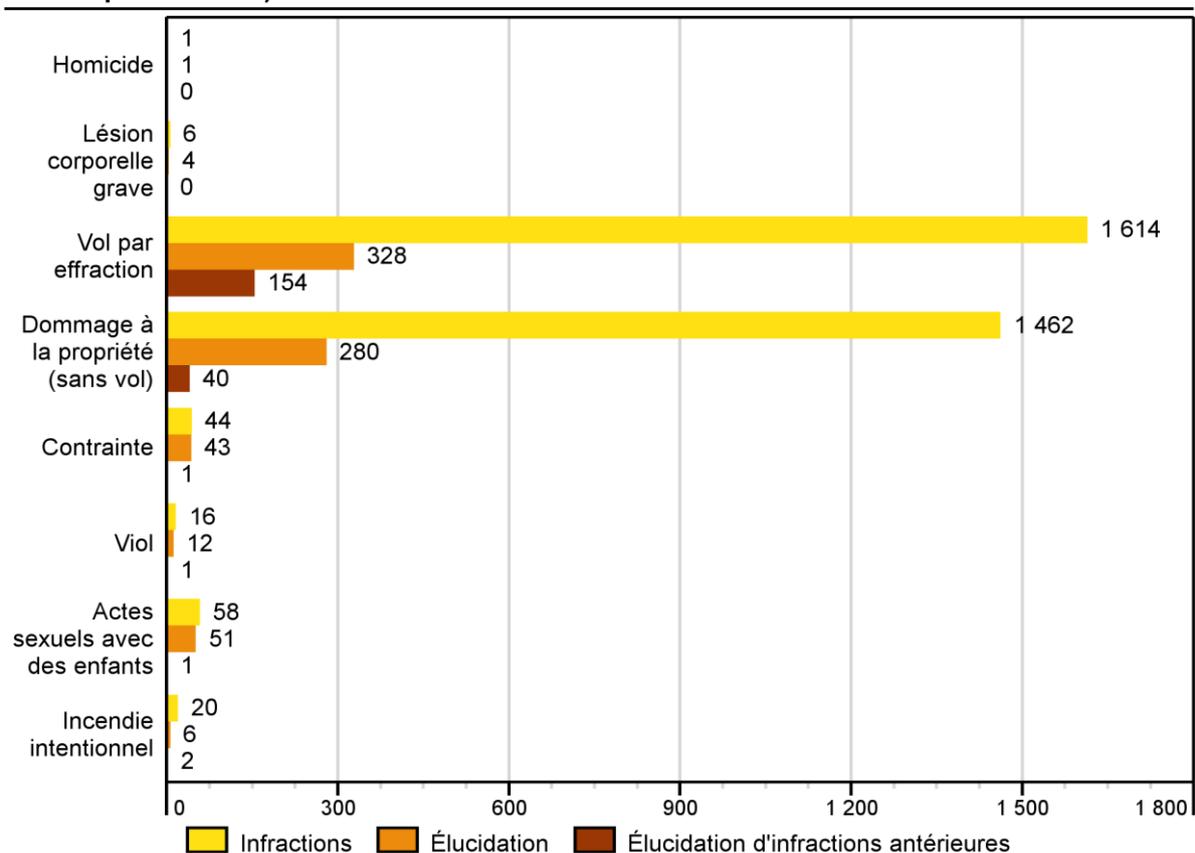
* **Le nombre d'homicide consommé est 0**, pour des raisons techniques, un cas n'avait pas pu être pris en compte pour la statistique 2011.

** **Le nombre de vols par effraction est de 1486**, n'avait pas pu être pris en compte pour la statistique 2011.

² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

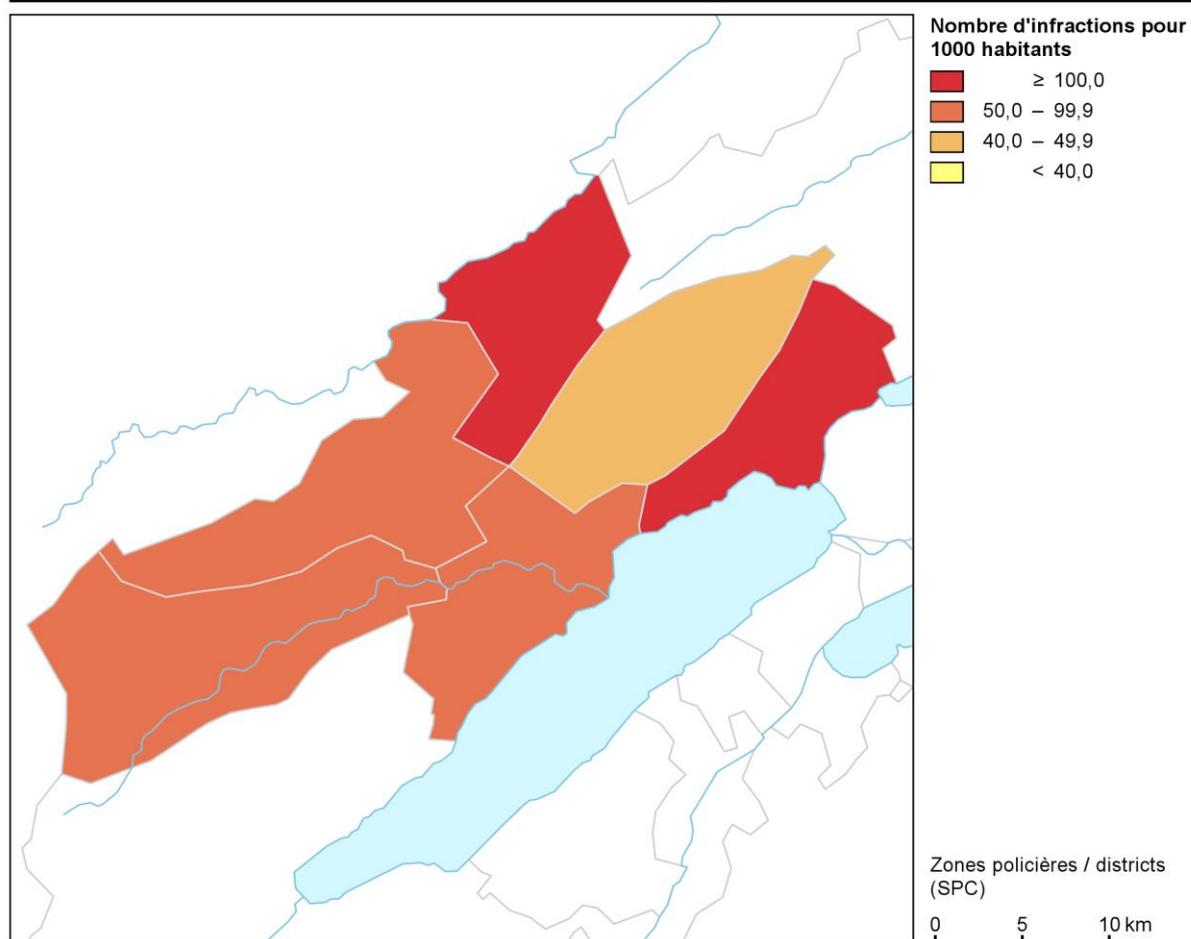
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

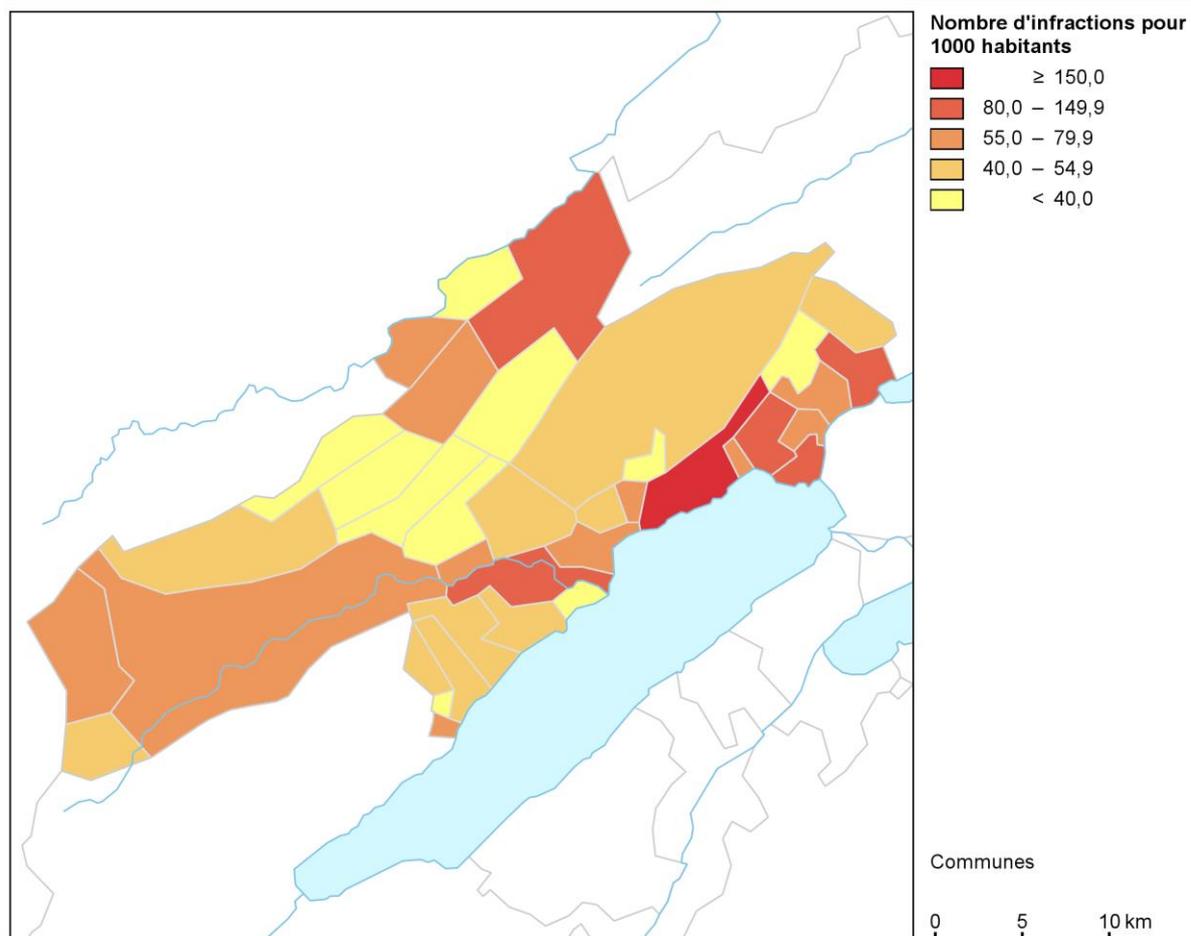
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	7 518	53 223	141,3	7 043	53 323	132,1	-6%
La Chaux-de-Fonds	4 260	39 034	109,1	4 223	39 448	107,1	-1%
Boudry	2 450	38 845	63,1	2 367	39 133	60,5	-3%
Val-de-Ruz	677	15 993	42,3	702	16 405	42,8	4%
Le Locle	902	14 108	63,9	825	14 247	57,9	-9%
Val-de-Travers	817	11 980	68,2	846	11 998	70,5	4%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	4 241	37 843	112,1	4 194	38 267	109,6	-1%
Neuchâtel	5 872	33 412	175,7	5 276	33 474	157,6	-10%
Val-de-Ruz	660	15 564	640,1	686	15 961	43,0	4%
Val-de-Travers	755	10 857	69,5	776	10 847	71,5	3%
Le Locle	742	10 077	73,6	666	10 208	65,2	-10%
Milvignes	594	8 887	228,1	619	8 912	69,5	4%
Peseux	367	5 700	64,4	374	5 745	65,1	2%
Boudry	524	4 952	105,8	463	5 052	91,6	-12%
La Tène	575	4 839	118,8	643	4 845	132,7	12%
Corcelles-Cormondrèche	237	4 657	50,9	231	4 662	49,5	-3%
Cortailod	220	4 576	48,1	176	4 615	38,1	-20%
Le Landeron	295	4 454	66,2	361	4 434	81,4	22%
Bevaix	216	3 836	56,3	196	3 807	51,5	-9%
Saint-Blaise	307	3 257	94,3	296	3 258	90,9	-4%
Hauterive (NE)	173	2 570	67,3	182	2 599	70,0	5%
Saint-Aubin-Sauges	105	2 419	43,4	125	2 440	51,2	19%
Gorgier	84	1 936	43,4	88	1 963	44,8	5%
Cressier (NE)	142	1 908	74,4	119	1 923	61,9	-16%
Cornaux	110	1 569	70,1	122	1 571	77,7	11%
Les Ponts-de-Martel	56	1 254	44,7	38	1 278	29,7	-32%
Les Brenets	59	1 106	53,3	76	1 100	69,1	29%
Rochefort	63	1 059	59,5	55	1 081	50,9	-13%
Lignièrès	43	960	44,8	41	962	42,6	-5%
La Sagne	18	967	18,6	20	953	21,0	11%
Les Verrières	45	683	65,9	48	702	68,4	7%
La Brévine	9	643	14,0	31	636	48,7	244%
La Chaux-du-Milieu	11	467	23,6	7	463	15,1	-36%
La Côte-aux-Fées	17	440	38,6	22	449	49,0	29%
Valangin	17	429	39,6	16	444	36,0	-6%
Le Cerneux-Péquignot	12	320	37,5	3	322	9,3	-75%
Vaumarcus	25	262	95,4	20	271	73,8	-20%
Enges	1	254	3,9	3	257	11,7	200%
Montalchez	2	244	8,2	11	257	42,8	450%
Brot-Plamboz	13	241	53,9	4	240	16,7	-69%
Les Planchettes	1	224	4,5	9	228	39,5	800%
Fresens	0	222	0	1	223	4,5	-
Brot-Dessous	13	95	136,8	8	105	76,2	-38%
Autres communes	-	-	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

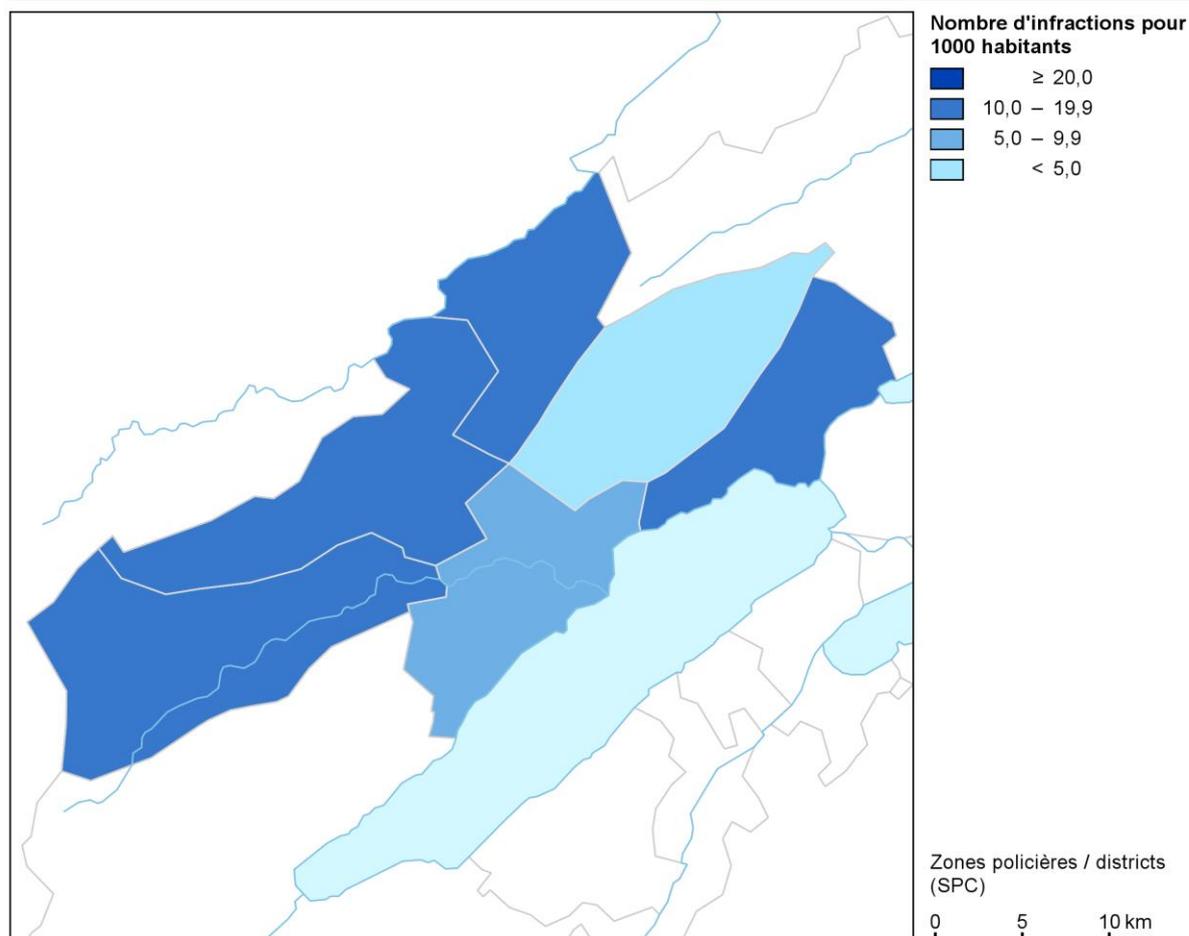
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*³

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

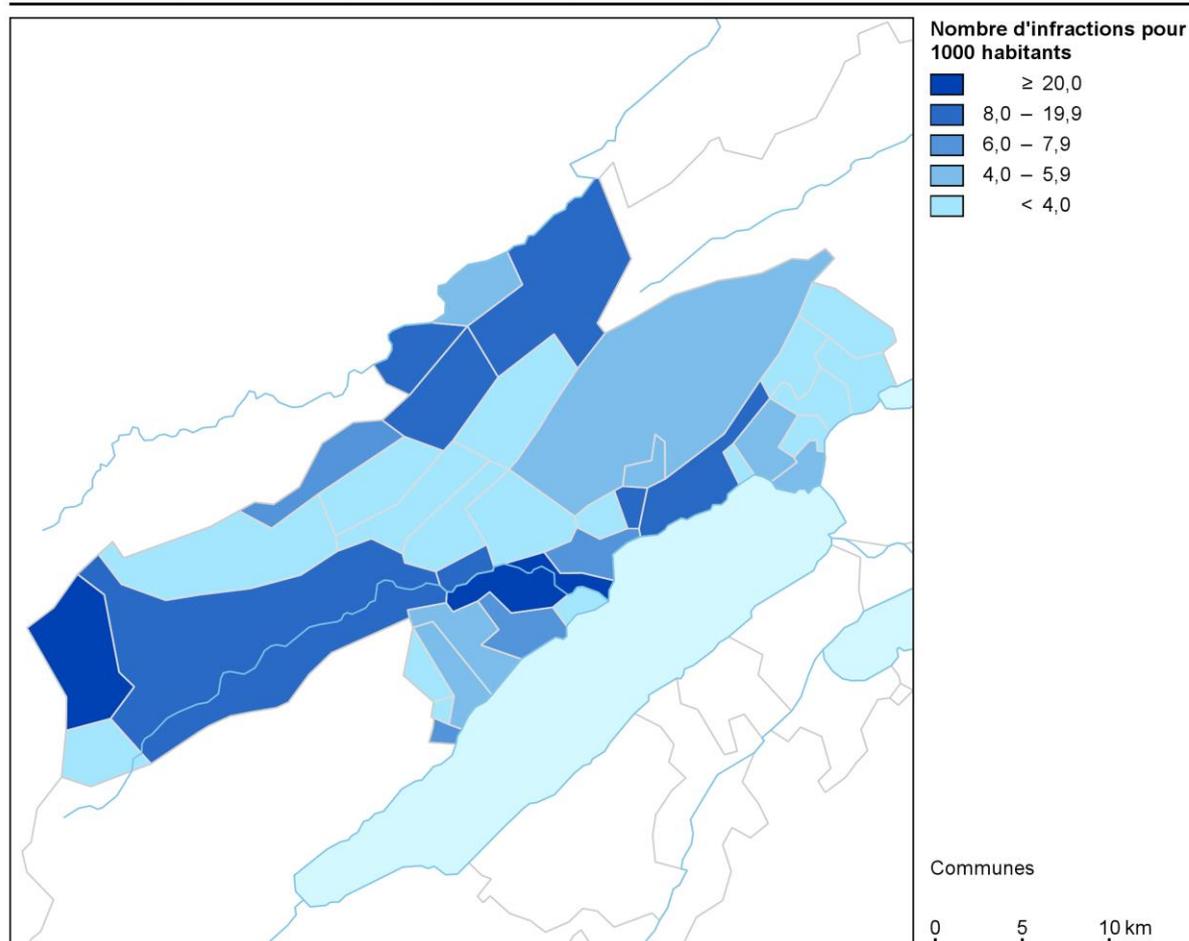
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	743	53 223	14,0	705	53 323	13,2	-5%
La Chaux-de-Fonds	669	39 034	17,1	765	39 448	19,4	14%
Boudry	299	38 845	7,7	286	39 133	7,3	-4%
Val-de-Ruz	74	15 993	4,6	81	16 405	4,9	9%
Le Locle	185	14 108	13,1	185	14 247	13,0	0%
Val-de-Travers	132	11 980	11,0	136	11 998	11,3	3%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	666	37 843	17,6	763	38 267	19,9	15%
Neuchâtel	577	33 412	17,3	626	33 474	18,7	8%
Val-de-Ruz	74	15 564	54,6	79	15 961	4,9	7%
Val-de-Travers	118	10 857	10,9	109	10 847	10,0	-8%
Le Locle	163	10 077	16,2	167	10 208	16,4	2%
Milvignes	92	8 887	27,9	63	8 912	7,1	-32%
Peseux	60	5 700	10,5	52	5 745	9,1	-13%
Boudry	57	4 952	11,5	102	5 052	20,2	79%
La Tène	27	4 839	5,6	27	4 845	5,6	0%
Corcelles-Cormondrèche	30	4 657	6,4	10	4 662	2,1	-67%
Cortailod	11	4 576	2,4	12	4 615	2,6	9%
Le Landeron	53	4 454	11,9	13	4 434	2,9	-75%
Bevaix	19	3 836	5,0	23	3 807	6,0	21%
Saint-Blaise	28	3 257	8,6	16	3 258	4,9	-43%
Hauterive (NE)	17	2 570	6,6	10	2 599	3,8	-41%
Saint-Aubin-Sauges	10	2 419	4,1	10	2 440	4,1	0%
Gorgier	10	1 936	5,2	9	1 963	4,6	-10%
Cressier (NE)	27	1 908	14,2	6	1 923	3,1	-78%
Cornaux	8	1 569	5,1	4	1 571	2,5	-50%
Les Ponts-de-Martel	1	1 254	0,8	0	1 278	0,0	-100%
Les Brenets	17	1 106	15,4	15	1 100	13,6	-12%
Rochefort	6	1 059	5,7	1	1 081	0,9	-83%
Lignièrès	6	960	6,3	3	962	3,1	-50%
La Sagne	2	967	2,1	1	953	1,0	-50%
Les Verrières	4	683	5,9	26	702	37,0	550%
La Brévine	0	643	0,0	1	636	1,6	-
La Chaux-du-Milieu	2	467	4,3	0	463	0,0	-100%
La Côte-aux-Fées	10	440	22,7	1	449	2,2	-90%
Valangin	0	429	0,0	2	444	4,5	-
Le Cerneux-Péquignot	1	320	3,1	2	322	6,2	100%
Vaumarcus	3	262	11,5	2	271	7,4	-33%
Enges	0	254	0,0	0	257	0,0	0%
Montalchez	1	244	4,1	0	257	0,0	-100%
Brot-Plamboz	1	241	4,1	0	240	0,0	-100%
Les Planchettes	1	224	4,5	1	228	4,4	0%
Fresens	0	222	0	0	223	0,0	-
Brot-Dessous	0	95	0,0	2	105	19,0	-
Autres communes	-	-	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

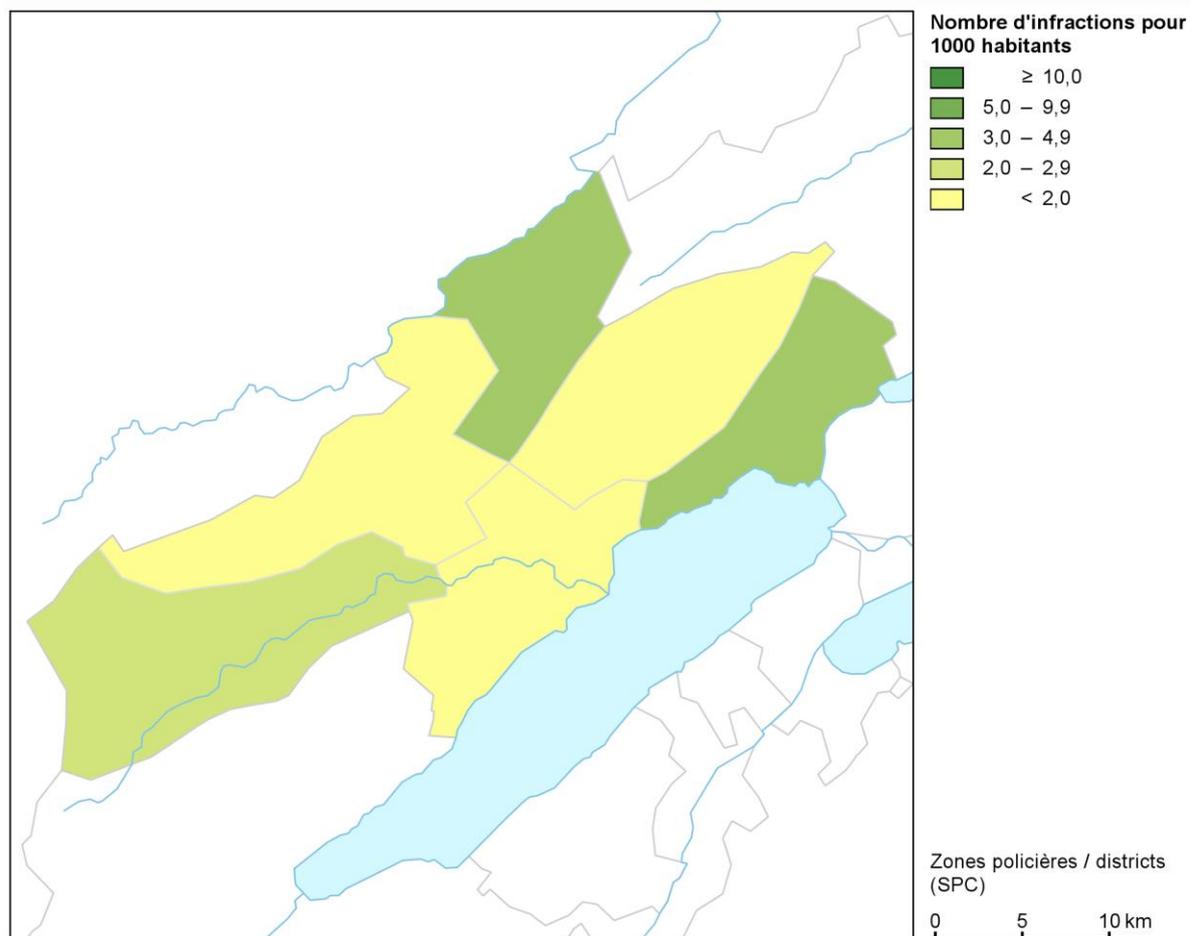
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 *Loi sur les étrangers (LEtr)*

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 *Fréquence (‰) par district*

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

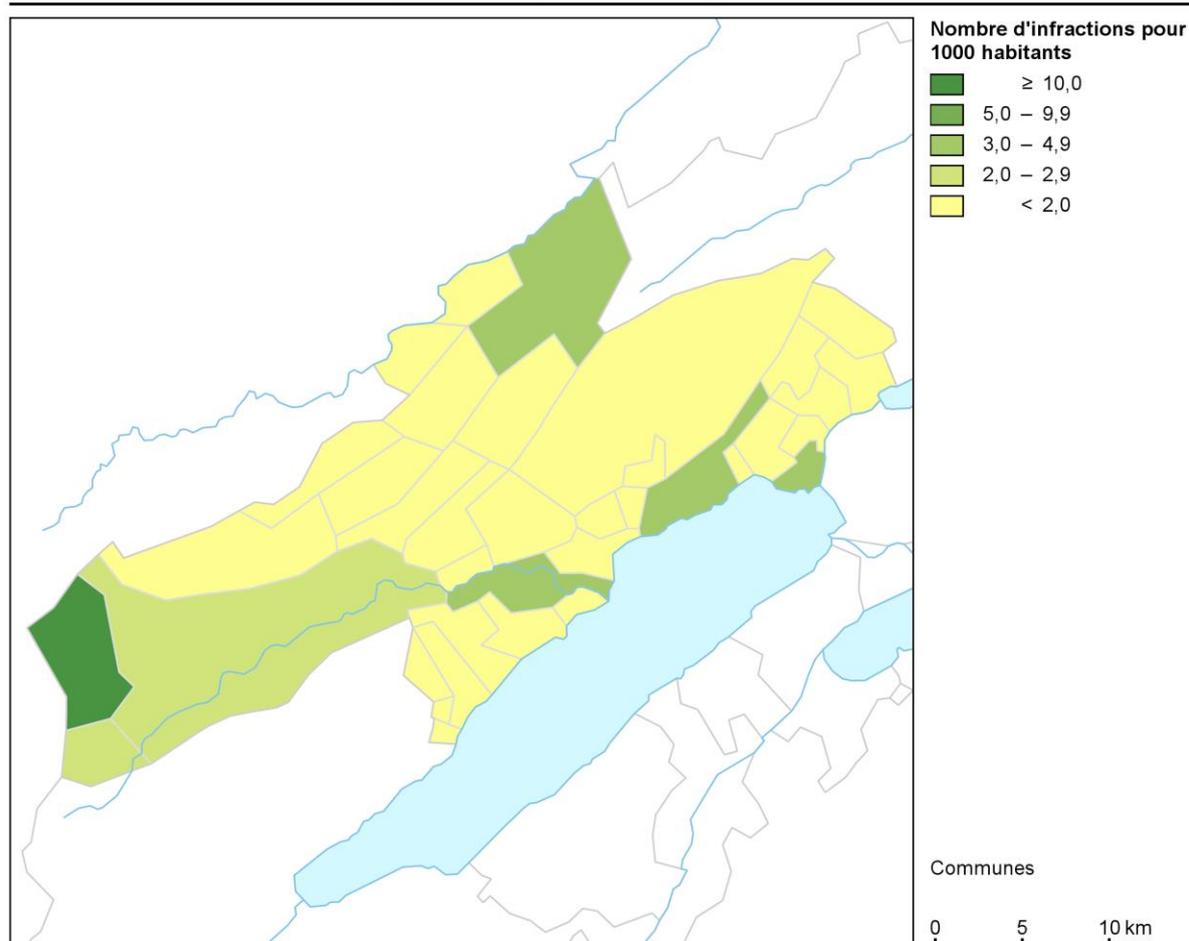
	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	207	53 223	3,9	189	53 323	3,5	-9%
La Chaux-de-Fonds	164	39 034	4,2	174	39 448	4,4	6%
Boudry	38	38 845	1,0	37	39 133	0,9	-3%
Val-de-Ruz	11	15 993	0,7	26	16 405	1,6	136%
Le Locle	18	14 108	1,3	21	14 247	1,5	17%
Val-de-Travers	16	11 980	1,3	32	11 998	2,7	100%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – SPC (2013), STATPOP (2012)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2012			2013			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	164	37 843	4,3	174	38 267	4,5	6%
Neuchâtel	181	33 412	5,4	166	33 474	5,0	-8%
Val-de-Ruz	11	15 564	8,6	26	15 961	1,6	136%
Val-de-Travers	13	10 857	1,2	23	10 847	2,1	77%
Le Locle	16	10 077	1,6	19	10 208	1,9	19%
Milvignes	12	8 887	4,3	3	8 912	0,3	-75%
Peseux	6	5 700	1,1	11	5 745	1,9	83%
Boudry	12	4 952	2,4	19	5 052	3,8	58%
La Tène	8	4 839	1,7	15	4 845	3,1	88%
Corcelles-Cormondrèche	2	4 657	0,4	0	4 662	0,0	-100%
Cortailod	4	4 576	0,9	1	4 615	0,2	-75%
Le Landeron	10	4 454	2,2	2	4 434	0,5	-80%
Bevaix	0	3 836	0,0	2	3 807	0,5	-
Saint-Blaise	3	3 257	0,9	4	3 258	1,2	33%
Hauterive (NE)	2	2 570	0,8	2	2 599	0,8	0%
Saint-Aubin-Sauges	0	2 419	0,0	1	2 440	0,4	-
Gorgier	0	1 936	0,0	0	1 963	0,0	0%
Cressier (NE)	2	1 908	1,0	0	1 923	0,0	-100%
Cornaux	1	1 569	0,6	0	1 571	0,0	-100%
Les Ponts-de-Martel	0	1 254	0,0	0	1 278	0,0	0%
Les Brenets	1	1 106	0,9	2	1 100	1,8	100%
Rochefort	1	1 059	0,9	0	1 081	0,0	-100%
Lignières	0	960	0,0	0	962	0,0	0%
La Sagne	0	967	0,0	0	953	0,0	0%
Les Verrières	3	683	4,4	8	702	11,4	167%
La Brévine	0	643	0,0	0	636	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	1	467	2,1	0	463	0,0	-100%
La Côte-aux-Fées	0	440	0,0	1	449	2,2	-
Valangin	0	429	0,0	0	444	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	0	320	0,0	0	322	0,0	0%
Vaumarcus	1	262	3,8	0	271	0,0	-100%
Enges	0	254	0,0	0	257	0,0	0%
Montalchez	0	244	0,0	0	257	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	241	0,0	0	240	0,0	0%
Les Planchettes	0	224	0,0	0	228	0,0	0%
Fresens	0	222	0	0	223	0,0	-
Brot-Dessous	0	95	0,0	0	105	0,0	0%
Autres communes	-	-	-	-	-	-	-

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

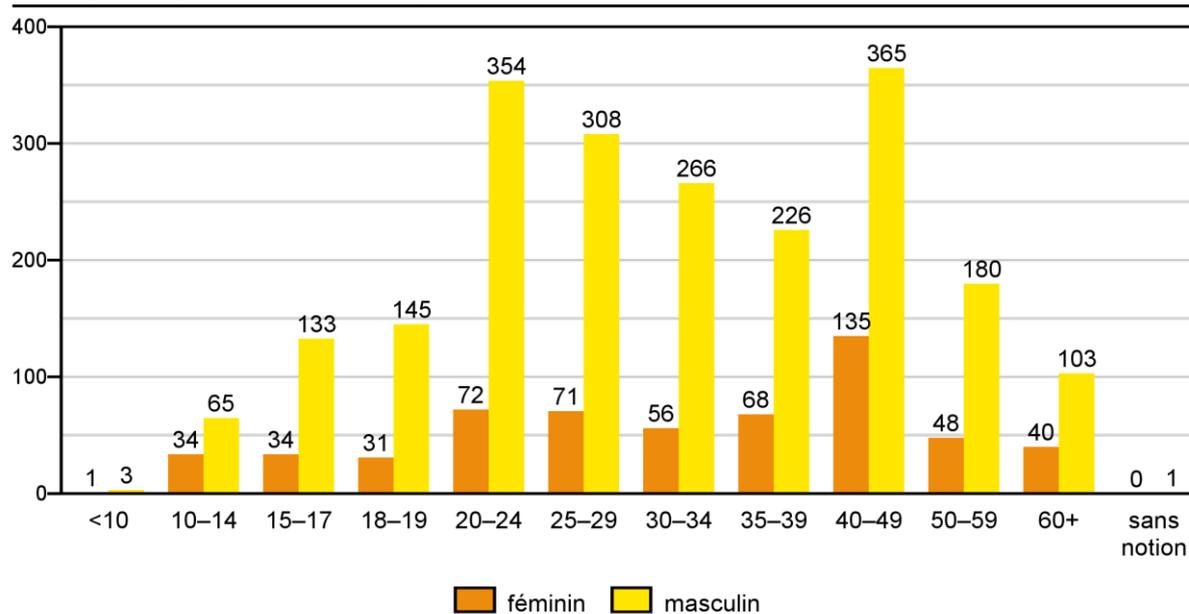
Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

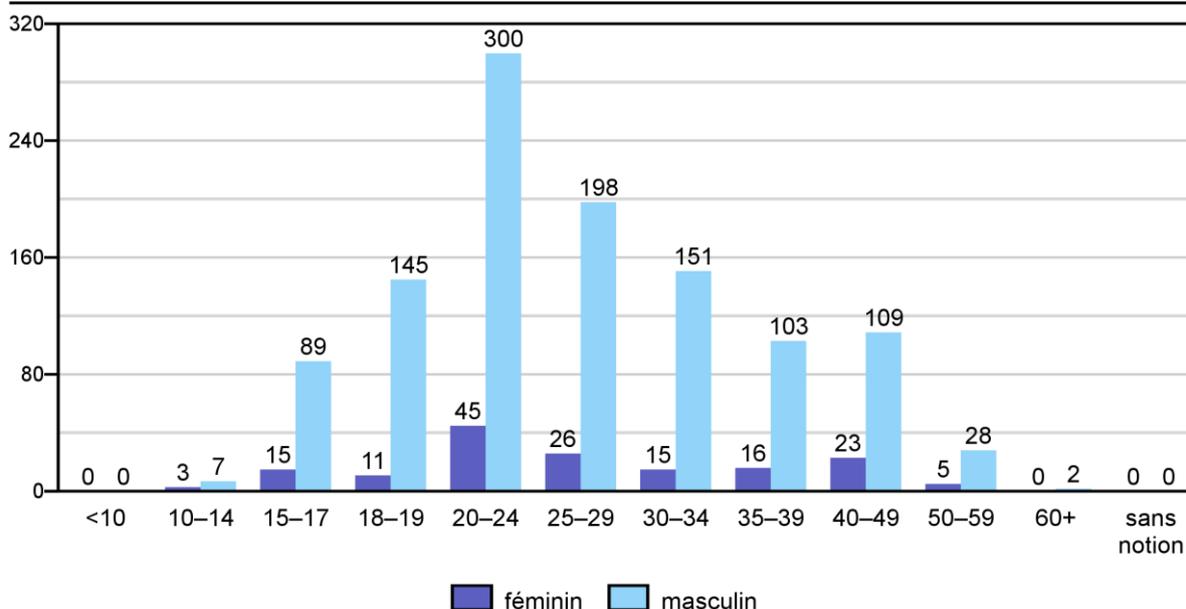
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

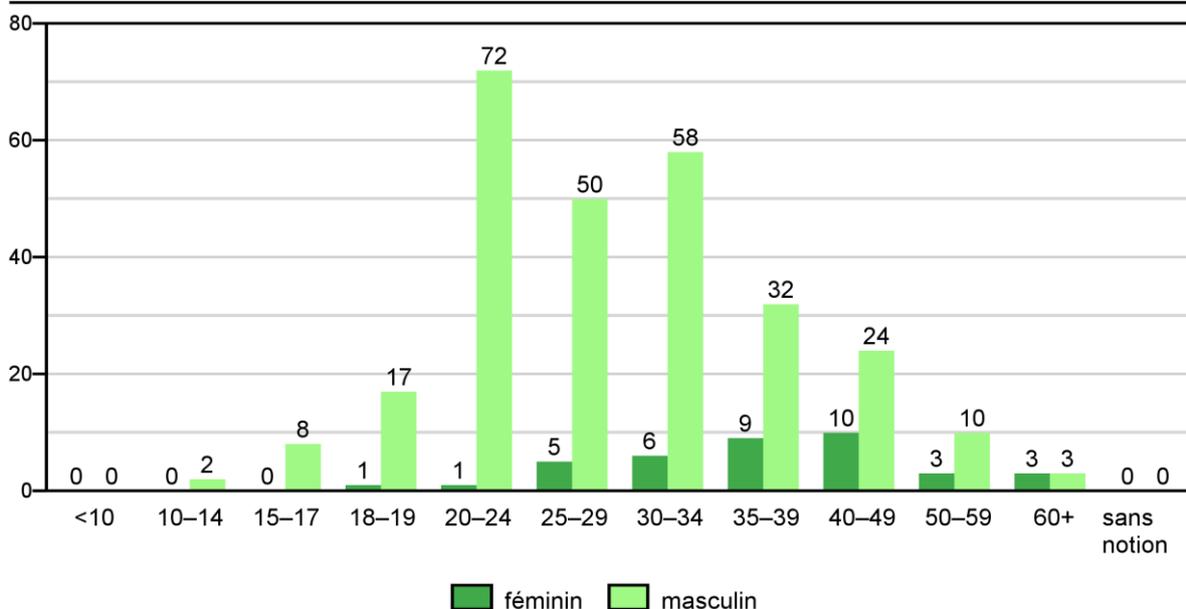
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2014

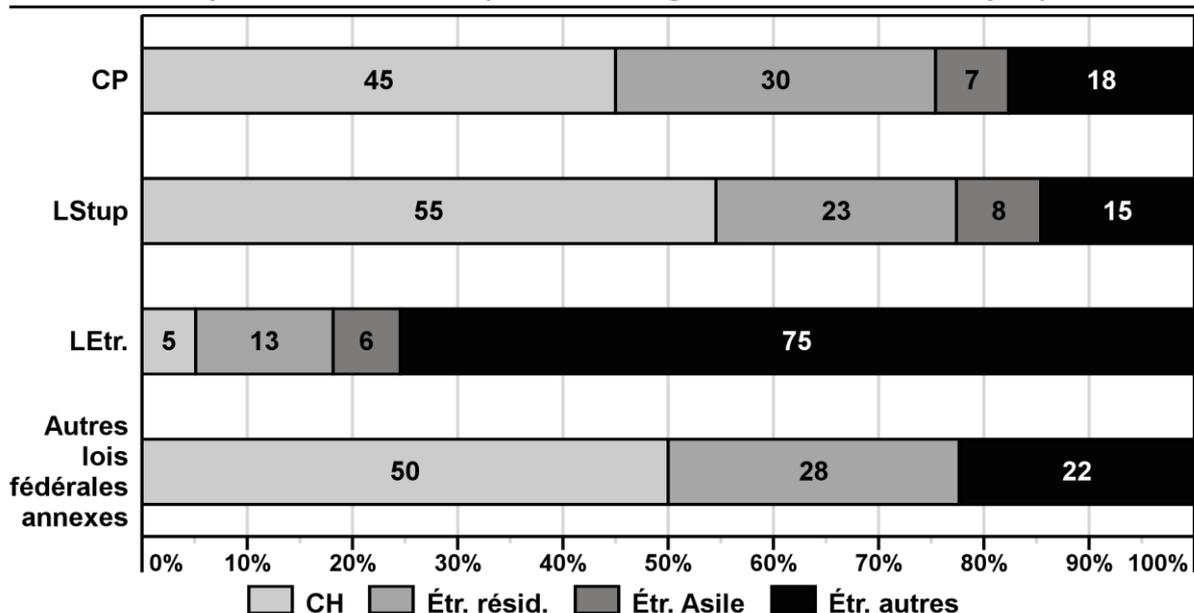
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires intern.) (livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste / présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la Statpop (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.3 *Nationalité selon la loi et le statut de séjour*

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Les chiffres sur la population correspondante ne seront toutefois disponibles que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 *Code pénal (CP)*

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Total	2 739	2 066	190	483
Suisse	1 232	1 232		
Total étrangers	1 507	834	190	483
Portugal	233	221	0	12
France	206	111	0	95
Roumanie	108	8	1	99
Maroc	92	38	23	31
Italie	90	88	0	2
Algérie	75	9	14	52
Géorgie	66	0	34	32
Tunisie	59	15	18	26
Kosovo	51	39	2	10
Congo (Kinshasa)	43	37	4	2
Espagne	42	33	0	9
Turquie	37	34	0	3
Bosnie et Herzégovine	26	19	4	3
Brésil	24	20	0	4
Serbie/Monténégro	22	10	5	7
Cameroun	20	13	2	5
Nigéria	18	0	8	10
Angola	15	12	2	1
Guinée	14	5	4	5
Irak; Iraq	14	10	2	2
Bélarus	13	0	9	4
Russie	12	4	8	0

⁴ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁴	Autres étrangers
Somalie	11	8	2	1
Inconnu	11	1	0	10
Albanie	10	1	1	8
Côte d'Ivoire	10	7	1	2
Autres nationalités	185	91	46	48

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁵	Autres étrangers
Total	1 291	999	104	188
Suisse	704	704		
Total étrangers	587	295	104	188
France	108	46	0	62
Portugal	84	76	0	8
Italie	54	51	0	3
Nigéria	36	0	17	19
Tunisie	23	5	7	11
Maroc	20	5	7	8
Espagne	19	16	0	3
Gambie	19	1	14	4
Algérie	16	2	3	11
Guinée	15	0	9	6
Kosovo	13	11	2	0
Guinée-Bissau	13	1	8	4
Albanie	12	0	0	12
Turquie	10	9	1	0
Autres nationalités	145	72	36	37

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

⁵ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile ⁶	Autres étrangers
Total	314	57	20	237
Suisse	16	16		
Total étrangers	298	41	20	237
Algérie	49	3	3	43
Tunisie	34	3	1	30
Maroc	28	1	2	25
Kosovo	25	5	0	20
Nigéria	22	0	6	16
Guinée	13	0	1	12
Portugal	11	5	0	6
Chine	10	4	0	6
Autres nationalités	106	20	7	79

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	131	50	30	13	41	5	270
Suisses	88	32	15	7	13	1	156
Étrangers	43	18	15	6	28	4	114
résidents	30	12	6	3	9	3	63
asile	6	4	2	2	5	1	20
autres	7	2	7	1	14	0	31
Total adultes	1 138	519	315	163	262	72	2 469
Suisses	520	248	124	72	92	20	1 076
Étrangers	618	271	191	91	170	52	1 393
résidents	331	184	103	63	80	10	771
asile	73	20	28	11	29	9	170
autres	214	67	60	17	61	33	452

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

⁶ Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	77	21	8	5	3	0	114
Suisses	61	15	6	3	1	0	86
Étrangers	16	6	2	2	2	0	28
résidents	12	2	1	2	1	0	18
asile	1	2	1	0	1	0	5
autres	3	2	0	0	0	0	5
Total adultes	735	258	109	36	38	1	1 177
Suisses	381	134	67	17	19	0	618
Étrangers	354	124	42	19	19	1	559
résidents	172	66	24	8	6	1	277
asile	59	22	9	4	5	0	99
autres	123	36	9	7	8	0	183

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	9	1	0	0	0	0	10
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	9	1	0	0	0	0	10
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	9	1	0	0	0	0	10
Total adultes	212	68	5	7	10	2	304
Suisses	12	4	0	0	0	0	16
Étrangers	200	64	5	7	10	2	288
résidents	33	7	0	0	1	0	41
asile	18	2	0	0	0	0	20
autres	149	55	5	7	9	2	227

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 *Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)*

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 611	919	232	75	42	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

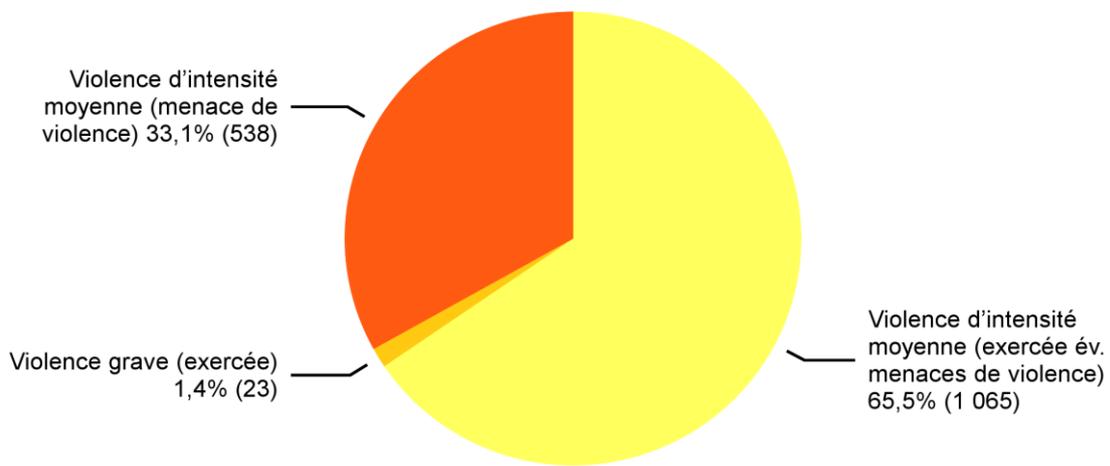
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 *Infractions de violence: répartition selon le type de violence*

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions de violence	1 776	90,7%	1 626	88,6%	-8%
Violence grave (exercée)	37	78,4%	23	73,9%	-38%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	100,0%	1	100,0%	-75%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides autre instrument	3	100,0%	0	–	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	66,7%	6	66,7%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	4	75,0%	3	33,3%	-25%
Lés. corp. graves autre instrument	2	50,0%	1	100,0%	-50%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	27	77,8%	16	75,0%	-41%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 117	87,4%	1 065	85,1%	-5%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	268	90,7%	231	87,0%	-14%
Voies de fait (Art. 126)	600	94,0%	544	93,6%	-9%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	18	94,4%	7	100,0%	-61%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	38	86,8%	34	85,3%	-11%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	103	35,0%	101	22,8%	-2%
Contrainte (Art. 181)	24	95,8%	45	97,8%	88%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	6	66,7%	12	75,0%	100%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	23	78,3%	92%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	48	97,9%	68	97,1%	42%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	622	97,3%	538	96,1%	-14%
Menaces (Art. 180)	599	97,3%	526	96,8%	-12%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	23	95,7%	12	66,7%	-48%

© OFS, Neuchâtel 2014

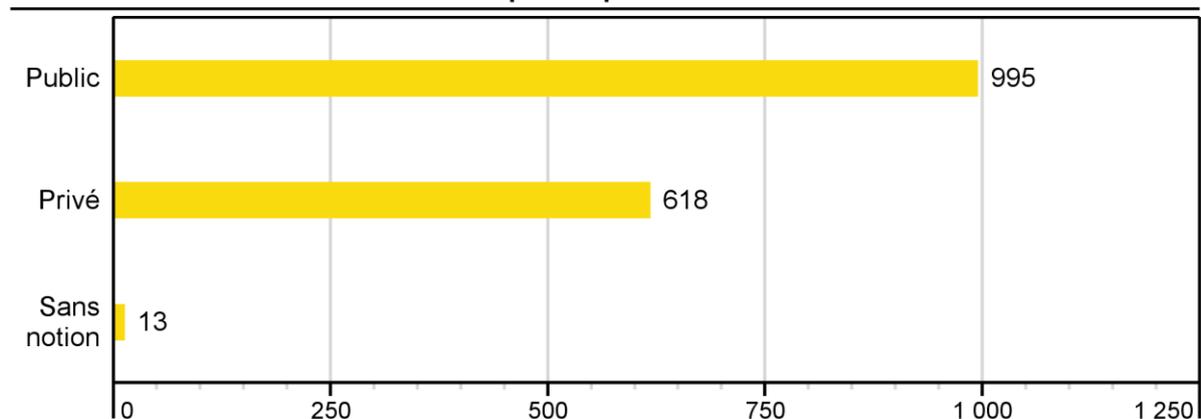
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

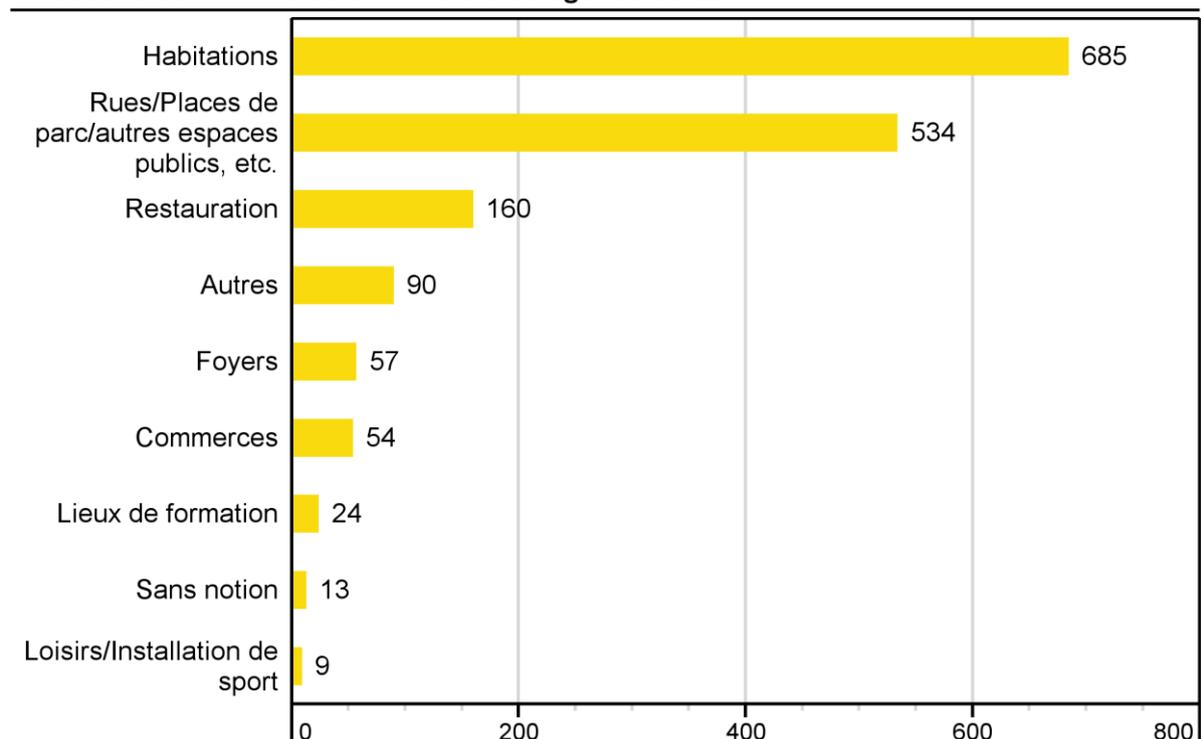
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

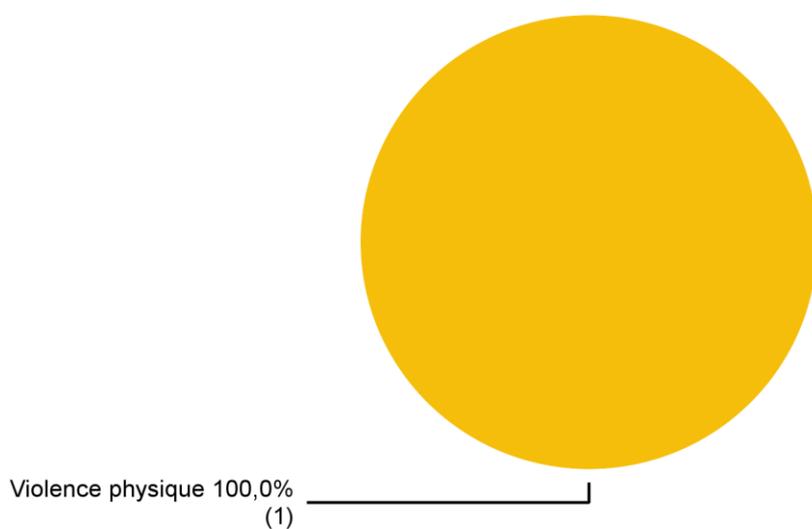
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 *Infractions de violence selon l'instrument*

3.1.4.1 *Homicides, y c. tentatives*

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 10.2.2014

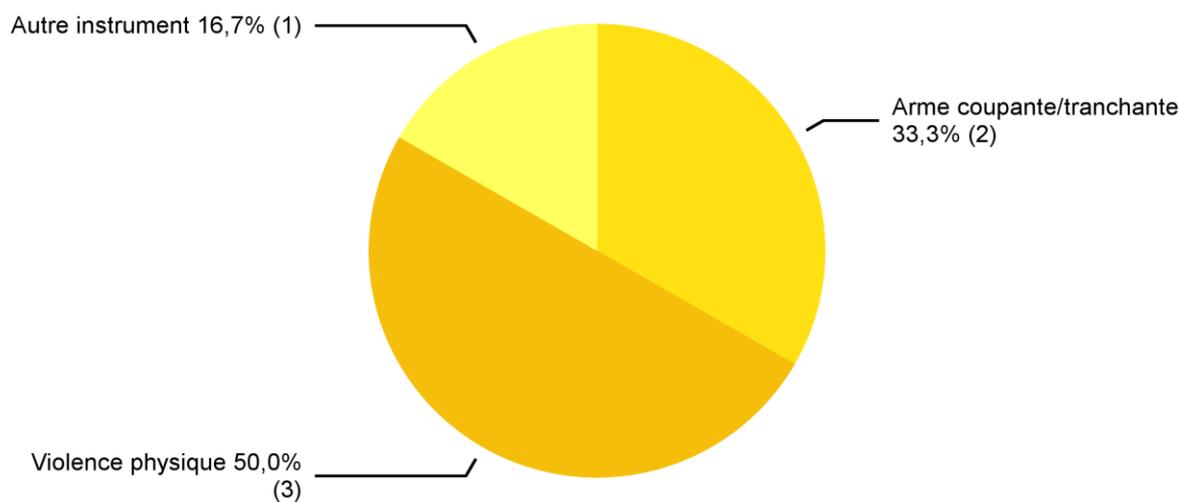
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 *Lésions corporelles graves*

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 *Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité*

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total infractions de violence	1 040	78	233	729	830	542	413
Violence grave (exercée)	17	1	6	10	16	10	9
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	1	1	1
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	1	0	0	1	1	1	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	0	1	3	3	3	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	2	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	12	1	5	6	12	6	6
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	794	69	190	535	624	418	322
Lésions corporelles simples (Art. 123)	193	16	52	125	165	103	77
Voies de fait (Art. 126)	483	29	97	357	354	262	210
Participation à rixe (Art. 133)	7	1	2	4	7	5	4
Participation à agression (Art. 134)	29	3	20	6	25	12	7
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	24	9	10	5	21	13	8
Contrainte (Art. 181)	56	5	10	41	48	34	26
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	12	1	6	5	12	7	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	7	4	10	21	9	7
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	75	2	31	42	64	34	18
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	543	20	101	422	458	305	241
Menaces (Art. 180)	535	19	98	418	454	302	239
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	9	1	4	4	5	4	2

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 *Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe*

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total infractions de violence	1 298	129	268	896	757	536	5
Violence grave (exercée)	23	1	7	15	5	18	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	1	5	5	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	1	1	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	3	0	0	3	2	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	16	1	6	9	0	16	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	988	110	221	653	596	388	4
Lésions corporelles simples (Art. 123)	229	23	57	149	151	78	0
Voies de fait (Art. 126)	524	48	106	370	281	243	0
Participation à rixe (Art. 133)	6	1	2	3	6	0	0
Participation à agression (Art. 134)	17	1	9	7	15	2	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	111	22	35	51	83	25	3
Contrainte (Art. 181)	45	7	8	30	14	31	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	14	5	4	5	4	10	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	22	11	4	7	6	16	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	77	0	7	69	60	16	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	605	34	102	468	319	285	1
Menaces (Art. 180)	594	31	97	465	308	285	1
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	13	3	5	5	13	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

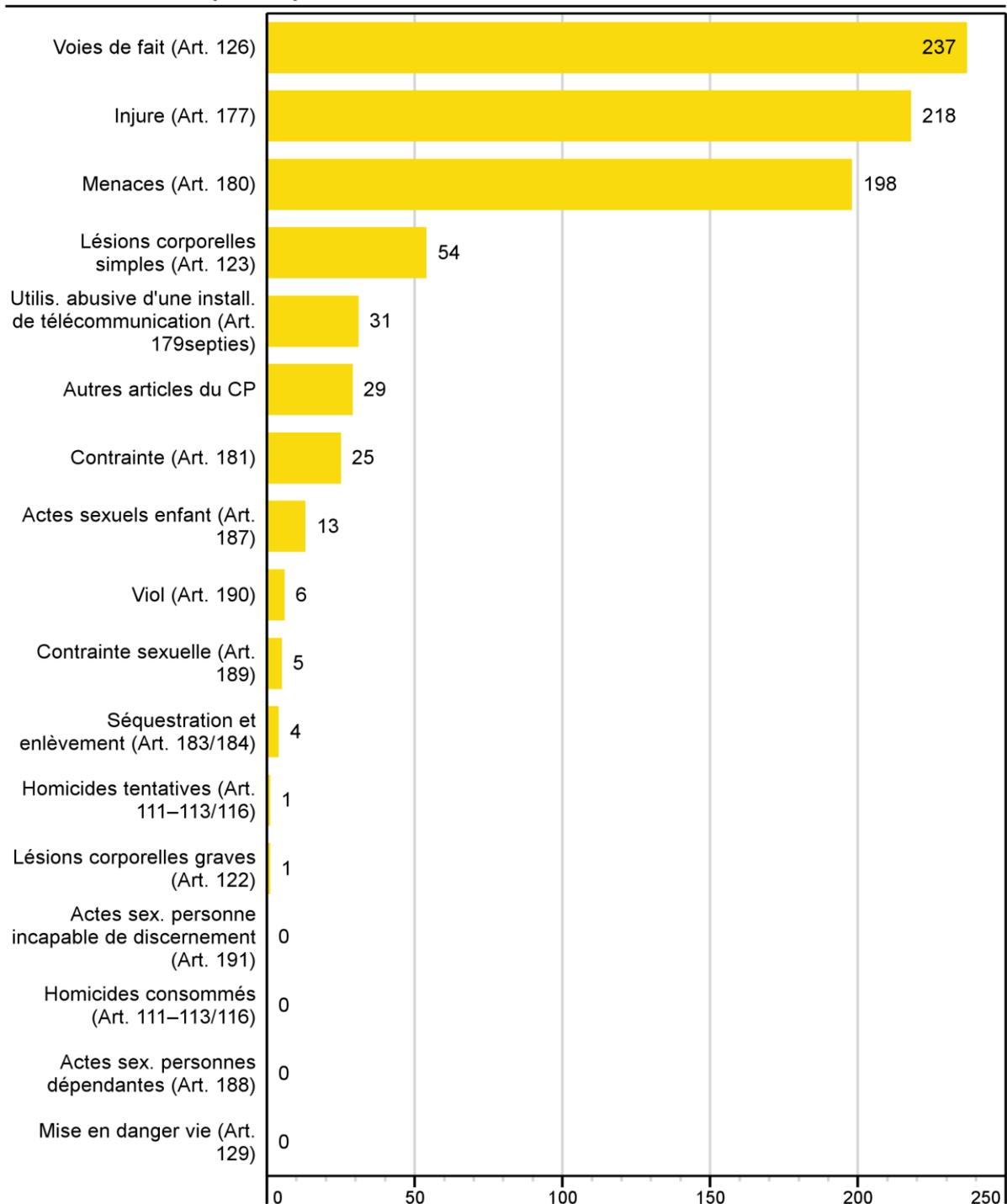
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 *Violences domestiques: évolution des infractions*

Violences domestiques: évolution des infractions

	2012	2013	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violence domestiques	848	822	-3%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	0	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	-50%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	70	54	-23%
Voies de fait (Art. 126)	248	237	-4%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0%
Injure (Art. 177)	212	218	3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	31	31	0%
Menaces (Art. 180)	233	198	-15%
Contrainte (Art. 181)	8	25	213%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	3	4	33%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	4	13	225%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	4	5	25%
Viol (Art. 190)	11	6	-45%
AOS ⁸ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	0	-100%
Autres articles du CP ⁹	20	29	45%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 40% de ces infractions.

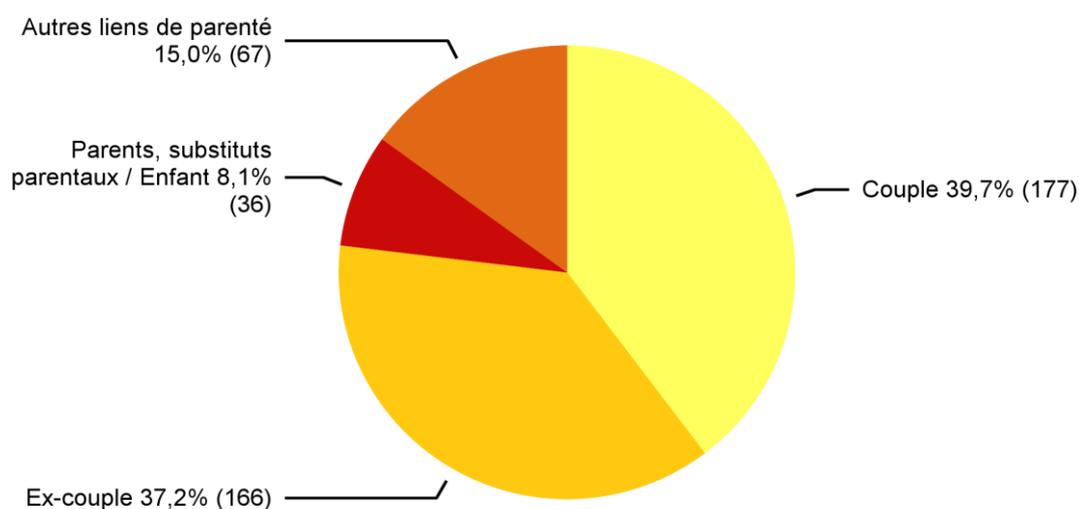
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Actes d'ordre sexuel

⁹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partnership forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

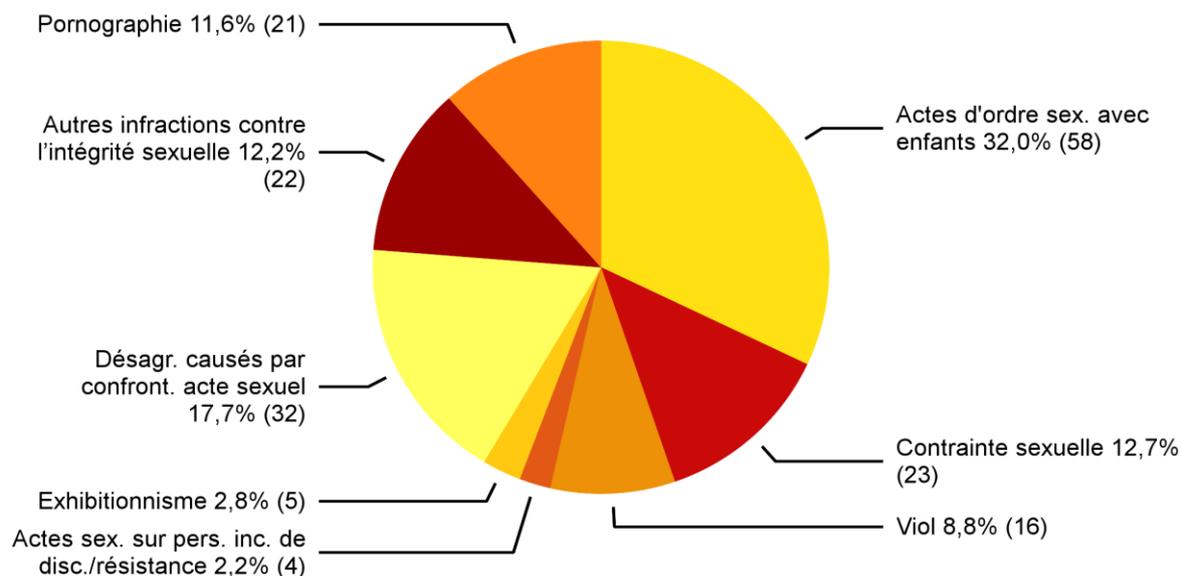
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	194	84,5%	181	86,7%	-7%
AOS ¹⁰ avec enfants (Art. 187)	53	84,9%	58	87,9%	9%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	12	75,0%	23	78,3%	92%
Viol (Art. 190)	27	77,8%	16	75,0%	-41%
AOS ¹⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	7	85,7%	4	50,0%	-43%
Exhibitionnisme (Art. 194)	15	80,0%	5	80,0%	-67%
Pornographie (Art. 197)	14	85,7%	21	95,2%	50%
Désagrément par confrontation à AOS ¹⁰ (Art. 198)	30	76,7%	32	87,5%	7%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	36	100,0%	22	100,0%	-39%

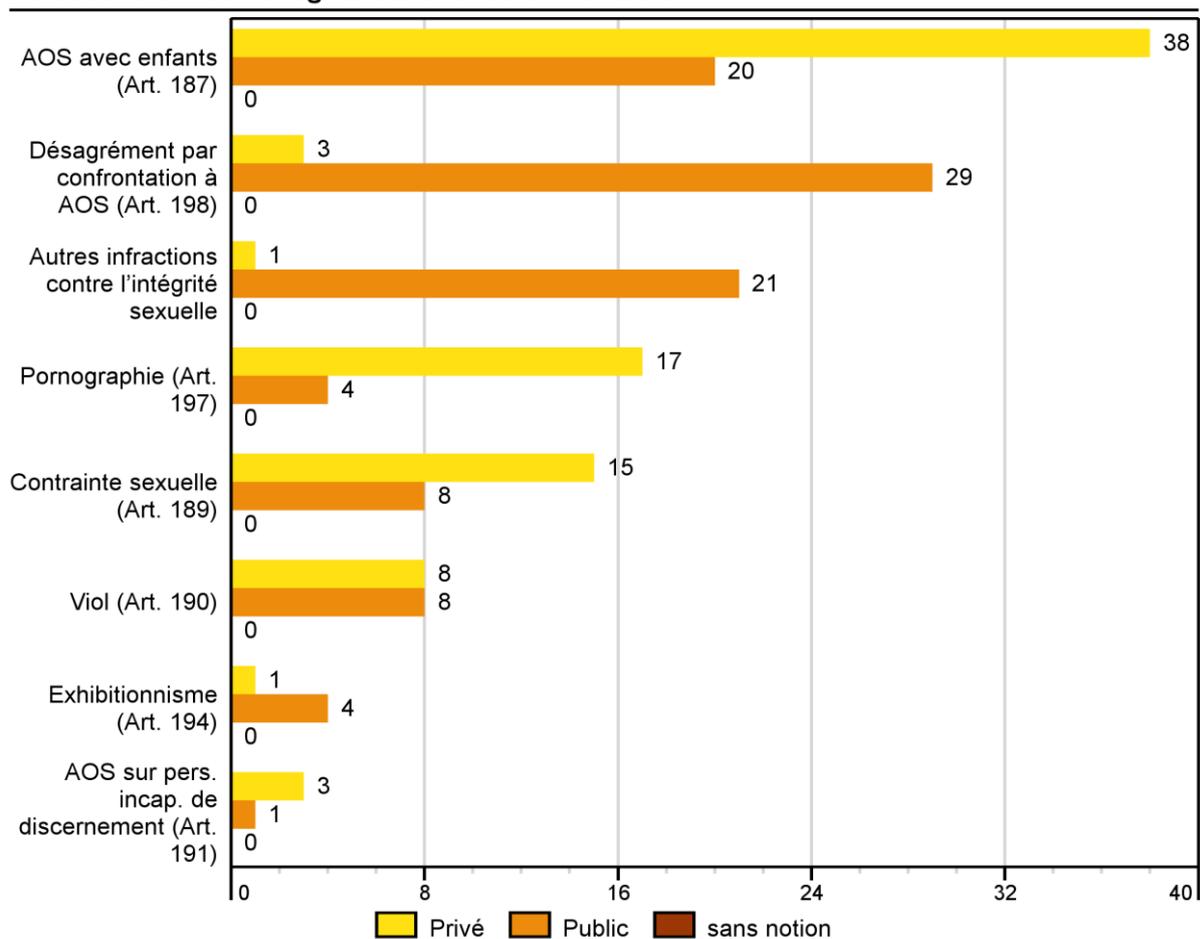
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

¹⁰ Actes d'ordre sexuel

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

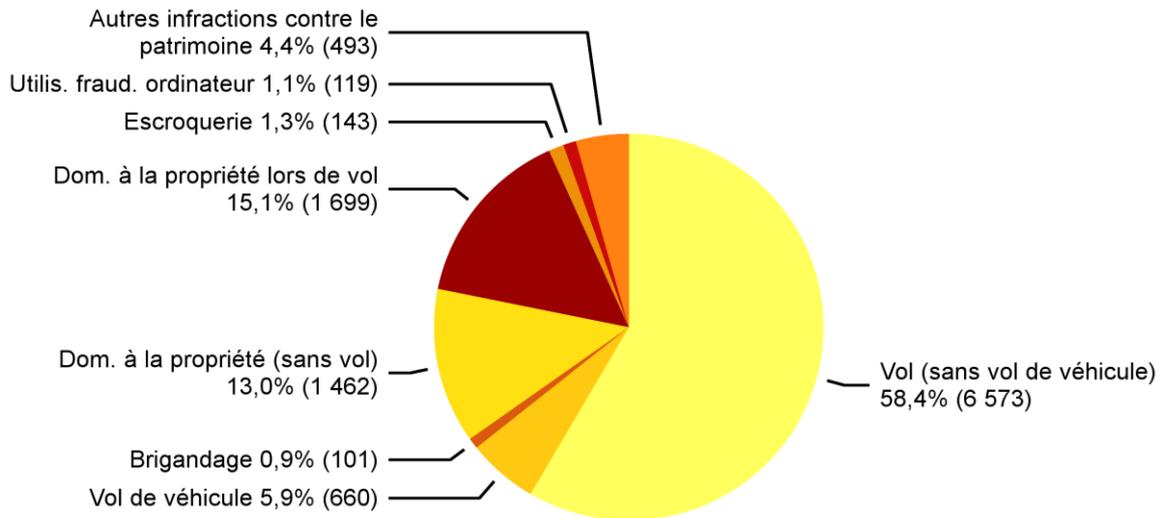
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine¹¹	11 547	25,5%	11 250	23,7%	-3%
Appropri. illégitime (Art. 137)	191	15,2%	175	29,1%	-8%
Abus de confiance (Art. 138)	95	92,6%	93	93,5%	-2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	6 555	24,5%	6 573	22,7%	0%
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	642	8,7%	660	12,3%	3%
Brigandage (Art. 140)	103	35,0%	101	22,8%	-2%
Soustraction de chose (Art. 141)	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Soustraction de données (Art. 143)	60	0,0%	35	17,1%	-42%
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	8	37,5%	12	16,7%	50%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 655	18,2%	1 462	19,2%	-12%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 687	25,8%	1 699	21,6%	1%
Escroquerie (Art. 146)	149	55,7%	143	50,3%	-4%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	169	48,5%	119	26,9%	-30%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	12	100,0%	11	90,9%	-8%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	53	96,2%	25	84,0%	-53%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	95,7%	12	66,7%	-48%
Gestion déloyale (Art. 158)	5	80,0%	4	75,0%	-20%
Détournement de salaire (Art. 159)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Recel (Art. 160)	81	97,5%	81	100,0%	0%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	100,0%	3	100,0%	50%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	6	100,0%	8	100,0%	33%
Autres infractions contre le patrimoine	45	95,6%	30	93,3%	-33%

© OFS, Neuchâtel 2014

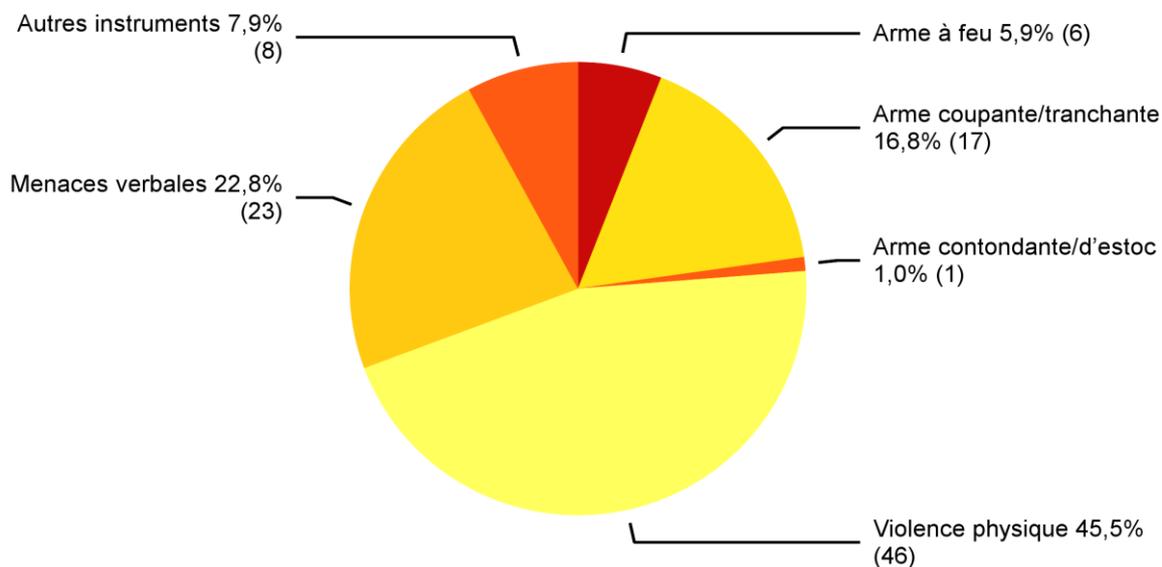
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.5 Brigandage

3.5.1 *Brigandage selon l'instrument*

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 *Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions*

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	103	35,0%	101	22,8%	-2%
Arme à feu	4	25,0%	6	83,3%	50%
Arme coupante / tranchante	0	–	17	5,9%	–
Arme contondante / d'estoc	0	–	1	0,0%	–
Violence physique	59	30,5%	46	13,0%	-22%
Menaces verbales	17	47,1%	23	30,4%	35%
Autres instruments	23	39,1%	8	50,0%	-65%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

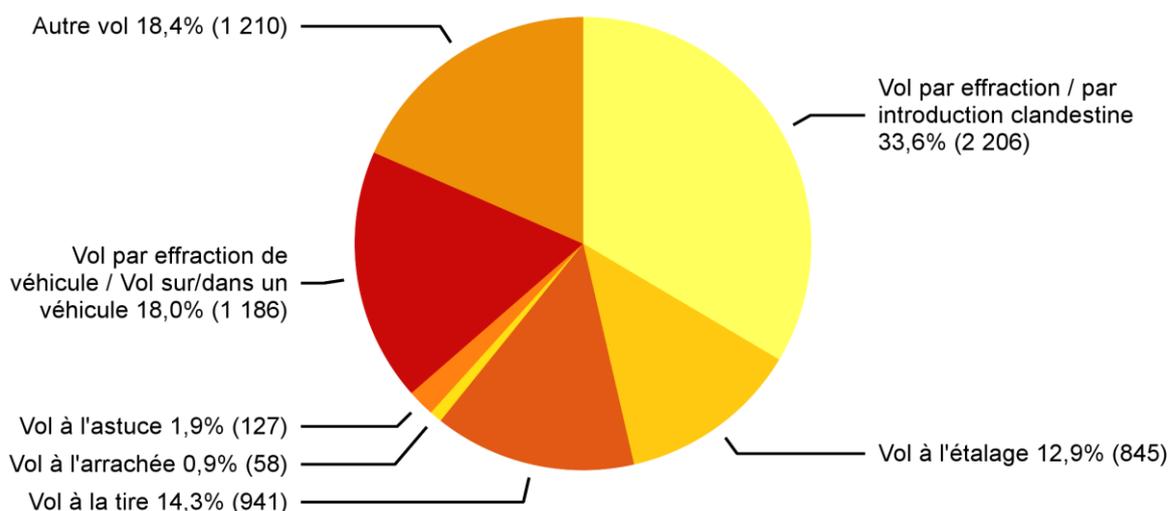
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	6 555	24,5%	6 573	22,7%	0%
Vol sans spécification	1 279	18,6%	1 210	16,4%	-5%
Vol par effraction	1 615	24,0%	1 614	20,3%	-0%
Vol par introduction clandestine	581	19,3%	592	13,0%	2%
Vol à l'étalage	744	81,2%	845	80,8%	14%
Vol à l'arrachée	51	19,6%	58	12,1%	14%
Vol à la tire	1 128	5,8%	941	5,5%	-17%
Vol à l'astuce	136	22,1%	127	22,8%	-7%
Vol par effraction de véhicule	448	16,3%	478	7,1%	7%
Vol sur/dans un véhicule	573	14,5%	708	12,0%	24%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	–	0	–	0%

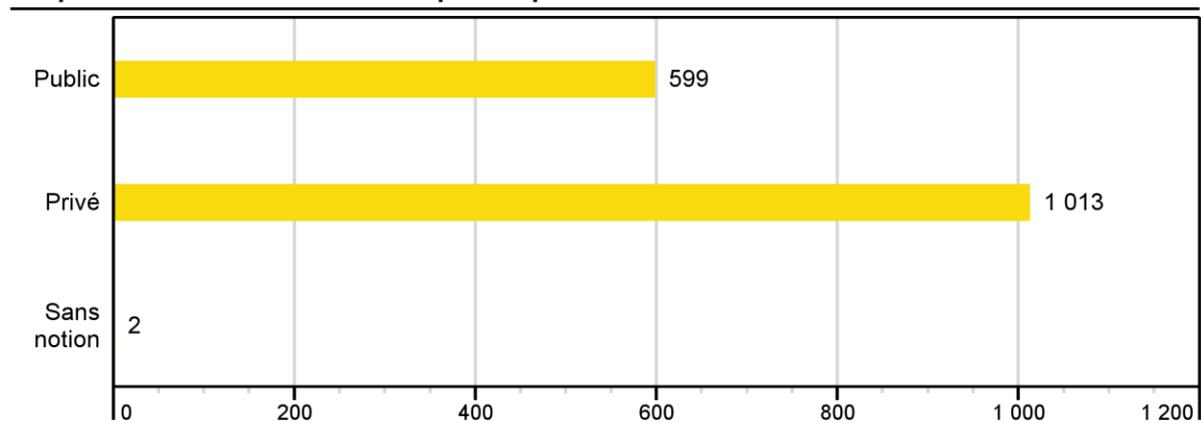
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 *Vol par effraction selon l'endroit*

3.6.3.1 *Vol par effraction selon l'endroit: public-privé*

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

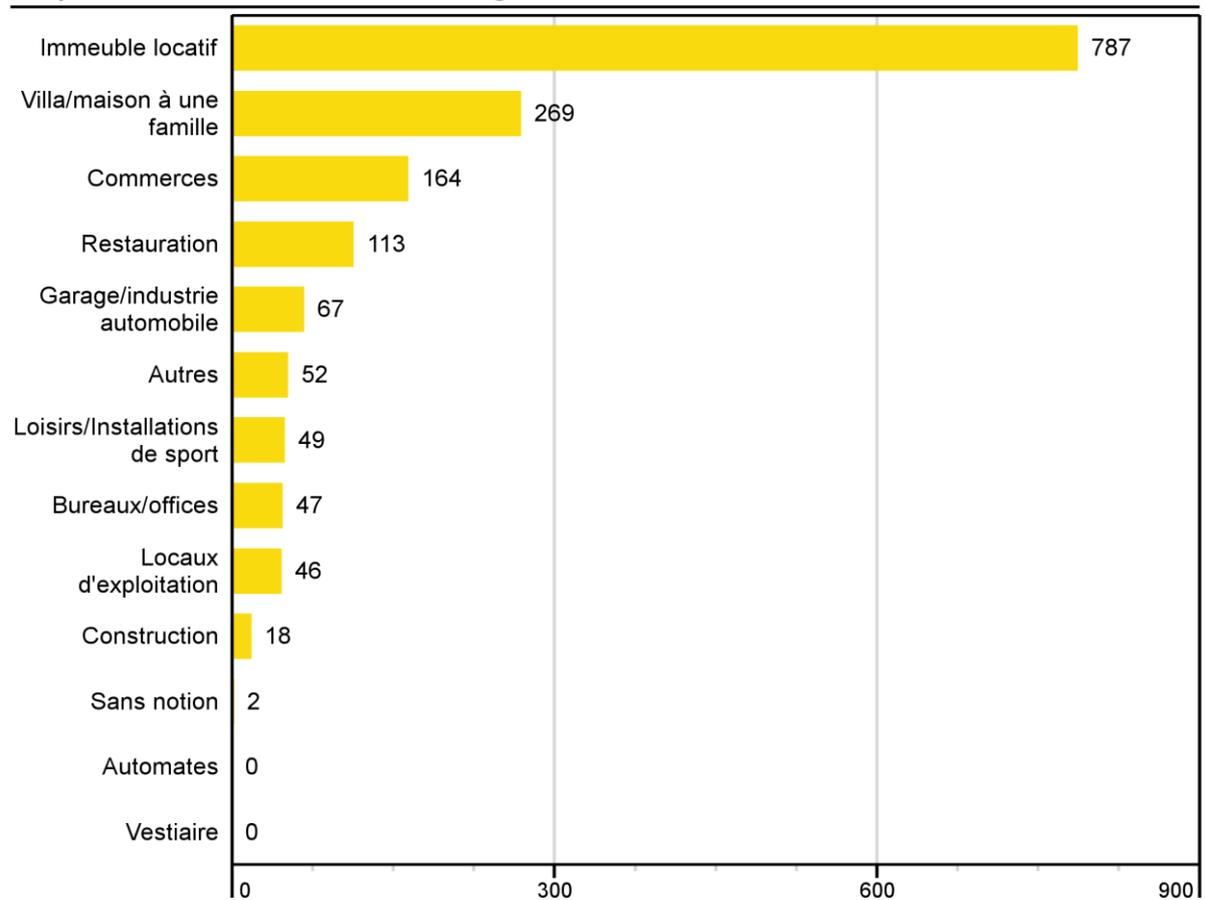
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

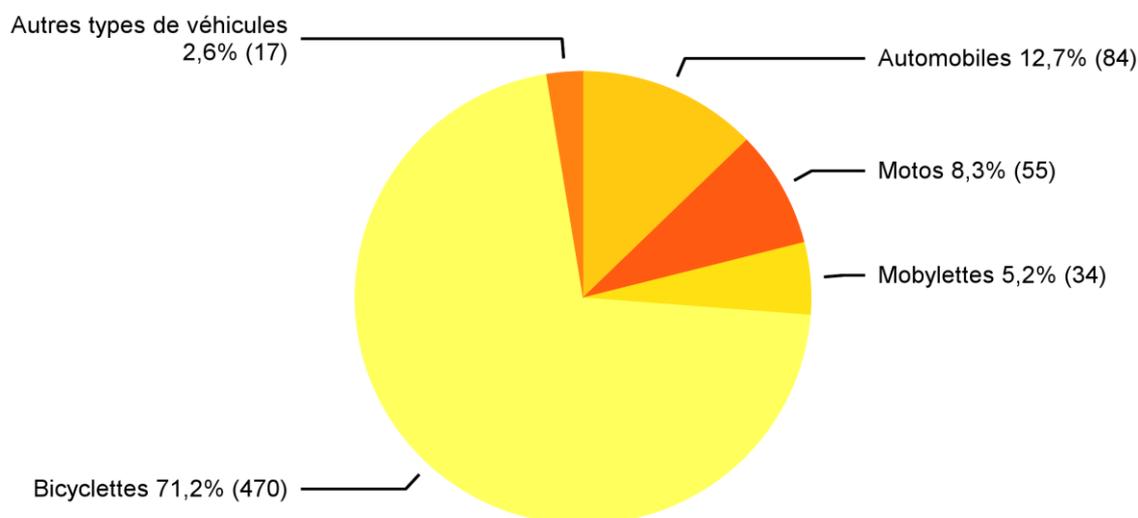
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols de véhicules¹²	642	8,7%	660	12,3%	3%
Véhicules lourds	2	0,0%	0	–	-100%
Automobiles	71	36,6%	84	46,4%	18%
Motos	46	17,4%	55	14,5%	20%
Mobylettes	30	20,0%	34	17,6%	13%
Bicyclettes	475	3,4%	470	5,5%	-1%
Autres véhicules	18	0,0%	17	11,8%	-6%

© OFS, Neuchâtel 2014

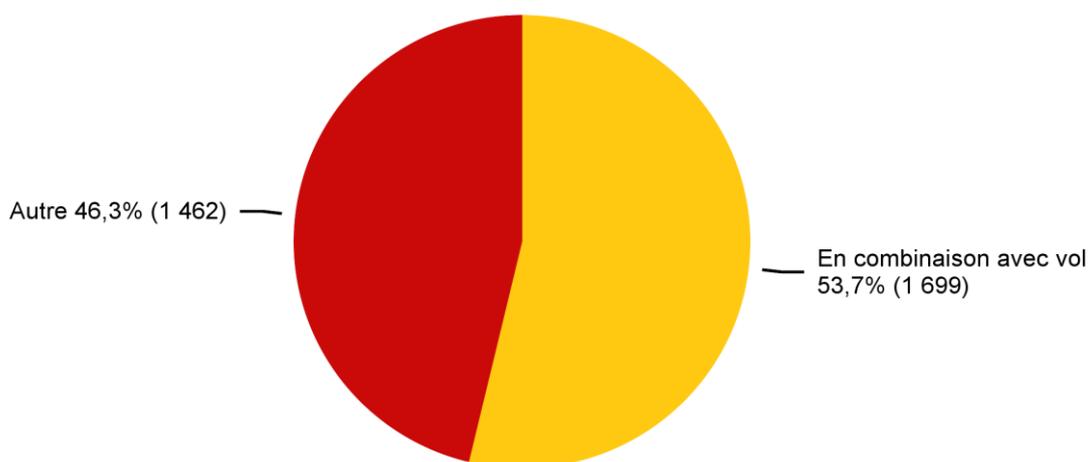
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

¹² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	3 342	22,1%	3 161	20,5%	-5%
En combinaison avec vol	1 687	25,8%	1 699	21,6%	1%
Vandalisme	0	–	0	–	0%
Autre	1 655	18,2%	1 462	19,2%	-12%

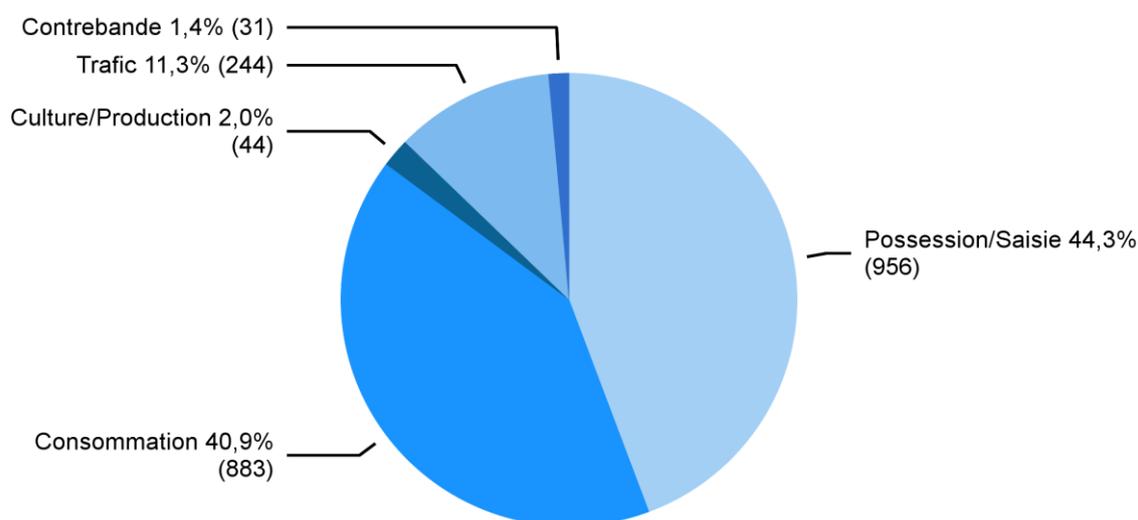
© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction¹³

Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

¹³ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup¹⁴	2 102	99,7%	2 158	99,4%	3%
Total possession/saisie	899	99,4%	956	98,8%	6%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	890	99,4%	945	98,8%	6%
Possession/saisie crime	9	100,0%	11	100,0%	22%
Total consommation	920	100,0%	883	100,0%	-4%
Total culture/production	72	100,0%	44	100,0%	-39%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture / production délit	71	100,0%	44	100,0%	-38%
Culture / production crime	1	100,0%	0	–	-100%
Total trafic	180	98,9%	244	99,6%	36%
Trafic délit	136	99,3%	184	99,5%	35%
Trafic crime	44	97,7%	60	100,0%	36%
Total contrebande	31	100,0%	31	100,0%	0%
Importation, exportation, transit délit	27	100,0%	26	100,0%	-4%
Importation, exportation, transit crime	4	100,0%	5	100,0%	25%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

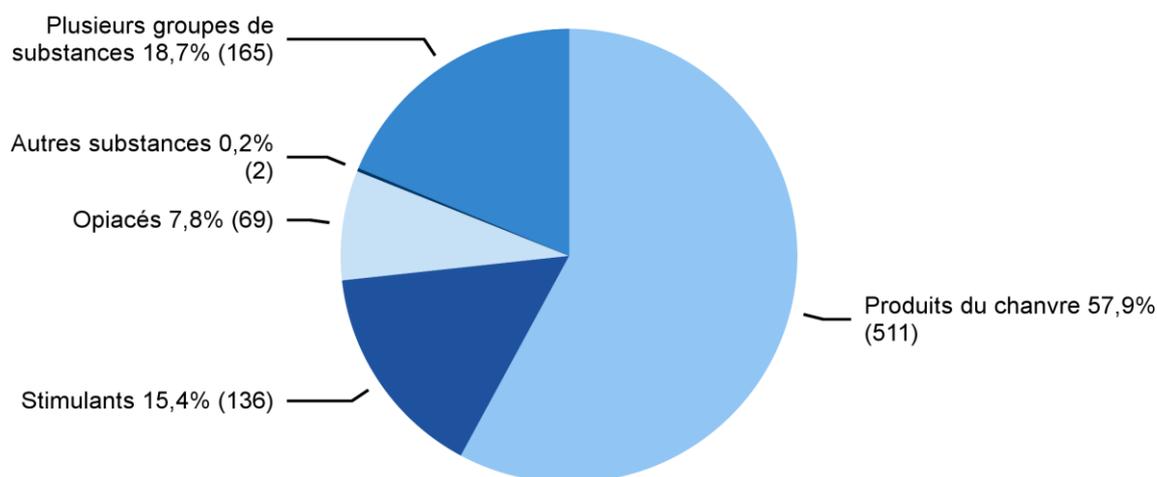
¹⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 *Consommation par substances*¹⁵

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

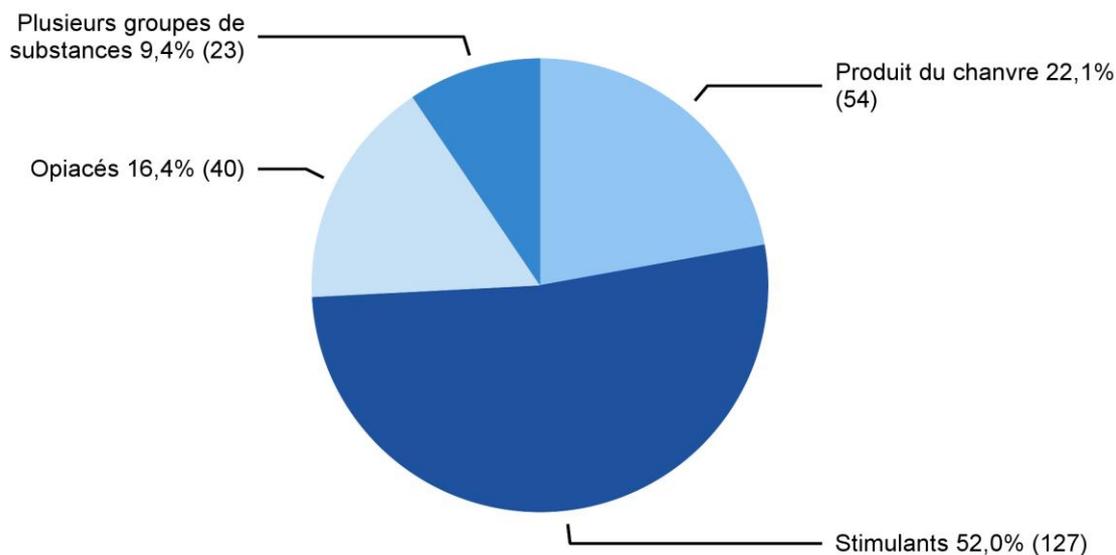
© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

¹⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	357	0	1	33	47	83	52	75	46	19	1	0
Étrangers	257	0	2	7	24	56	55	74	33	5	1	0
résidents	162	0	0	6	14	31	28	50	29	4	0	0
asile	38	0	2	1	5	11	10	6	3	0	0	0
autres	57	0	0	0	5	14	17	18	1	1	1	0
Suissesses	90	0	1	6	5	29	13	18	15	3	0	0
Étrangères	27	0	0	2	1	4	6	7	7	0	0	0
résidents	26	0	0	2	1	4	6	6	7	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	61	0	0	7	6	10	8	18	10	2	0	0
Étrangers	134	0	1	2	18	38	28	34	12	1	0	0
résidents	34	0	0	1	2	6	6	10	8	1	0	0
asile	51	0	1	1	9	17	11	9	3	0	0	0
autres	49	0	0	0	7	15	11	15	1	0	0	0
Suissesses	18	0	0	2	0	5	5	3	3	0	0	0
Étrangères	3	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
résidents	3	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	89	19	3	2	1	0	114
Suisses	72	11	2	1	0	0	86
Étrangers	17	8	1	1	1	0	28
résidents	12	4	1	1	0	0	18
asile	2	2	0	0	1	0	5
autres	3	2	0	0	0	0	5
Total adultes	912	189	44	19	13	0	1 177
Suisses	475	105	25	8	5	0	618
Étrangers	437	84	19	11	8	0	559
résidents	216	48	7	4	2	0	277
asile	75	14	6	3	1	0	99
autres	146	22	6	4	5	0	183

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2012	2013	Différence
Hommes	1	0	-100%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	2	0	-100%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	2	0	-100%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	2	0	-100%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais certainement pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 *Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants*

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

	affaires	pièces/tablettes/ doses/joints	kilo	ml	plantes
Produits de chanvre¹⁶					
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	23	–	–	–	493
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	8	–	0,250	–	38
Haschisch	76	3	2,642	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	745	85	36,299	–	–
Stimulants					
Amphétamine	14	3	0,099	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	14	38	0,006	–	–
Khat	1	–	0,090	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	70	73	1,598	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	9	82	0,007	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	40	13	1,413	–	–
Morphine/Héroïne base	1	–	0,004	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	1	7	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	5	–	1,703	–	–
LSD	2	4	–	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	–	–	100	–
Autres substances stupéifiantes	7	23	0,020	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéifiantes	2	149	–	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéifiantes	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

© OFS, Neuchâtel 2014

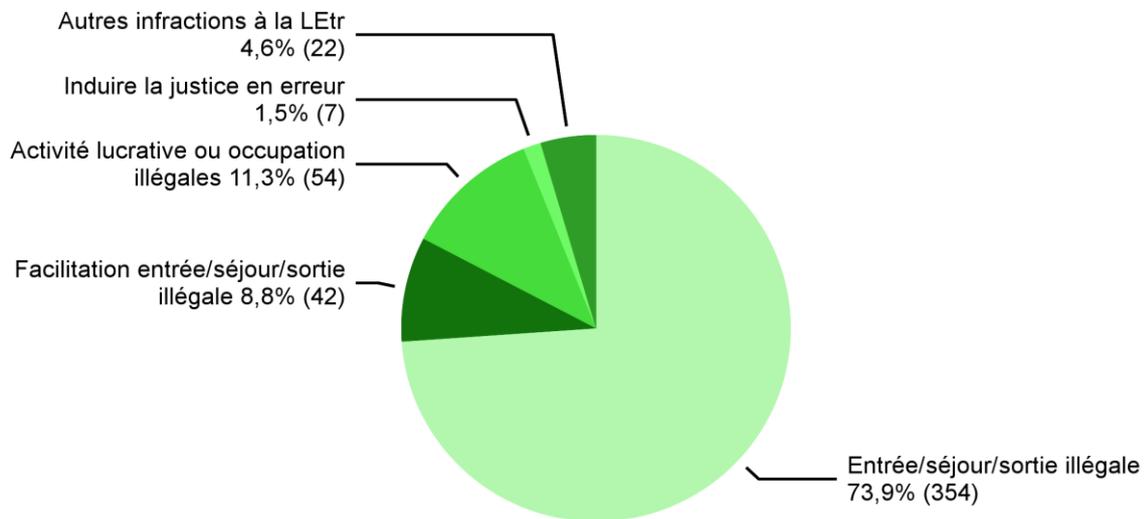
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

¹⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2013

© OFS, Neuchâtel 2014

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2012		2013		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	454	100,0%	479	100,0%	6%
Total entrée/séjour/sortie illégal	321	100,0%	354	100,0%	10%
Viol. des dispo. sur l'entrée	20	100,0%	15	100,0%	-25%
Séjour illégal	301	100,0%	339	100,0%	13%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	44	100,0%	42	100,0%	-5%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	44	100,0%	42	100,0%	-5%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégales	48	100,0%	54	100,0%	13%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	29	100,0%	33	100,0%	14%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	19	100,0%	21	100,0%	11%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	3	100,0%	7	100,0%	133%
Fausses indications / dissimulation de faits	2	100,0%	5	100,0%	150%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	1	100,0%	2	100,0%	100%
Total autres infractions à la LEtr	38	100,0%	22	100,0%	-42%
Non-respect assign. lieu de résidence	30	100,0%	20	100,0%	-33%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	5	100,0%	0	–	-100%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 *Infractions selon la loi*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Code pénal (CP)	13 598	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 717	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158
Loi sur les Étrangers (LEtr)	420	481	429	389	454	479

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 *Titres du Code pénal et sélection d'infractions*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général du Code pénal	13 598	13 429	13 487	14 659	16 624	16 006
Total vie et intégrité corporelle	1 215	1 099	1 050	975	996	879
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	1	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	10	6	7	3	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268	231
Total patrimoine	8 947	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573
dont vol par effraction	1 012	1 070	1 272	1 277	1 615	1 614
dont vol à l'arrachée	24	28	26	46	51	58
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁷	767	681	694	682	642	660
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103	101
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149	143
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23	12
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	26	25	81	43	41	35
Total honneur, domaine secret ou privé	702	625	596	736	761	744
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	117	100	94	121	110	99
Total liberté	1 922	1 855	2 046	2 062	2 406	2 363
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599	526
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24	44
Traite d'êtres humains (Art. 182)	2	0	1	0	0	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6	12
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	95	92	108	91	121	114
Total intégrité sexuelle	196	185	187	213	194	181
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	59	55	59	75	53	58
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27	16
Exhibitionnisme (Art. 194)	7	14	9	10	15	5
Pornographie (Art. 197)	24	23	13	18	14	21
Total danger collectif	152	148	132	96	80	74
Incendie intentionnel (Art. 221)	73	91	82	43	26	20
Total autorité publique	131	152	147	175	129	141
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	51	47	56	65	48	68
Total administration de la justice	130	81	80	75	115	102
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	2	1	5	3	16	17
Autres Code pénal	203	229	253	265	396	272

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

¹⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: Infractions par district

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Neuchâtel	6 137	5 939	5 598	7 117	7 518	7 043
La Chaux-de-Fonds	3 560	3 667	3 606	3 535	4 260	4 223
Boudry	1 788	1 765	2 035	1 971	2 450	2 367
Val-de-Travers	732	776	842	653	817	846
Le Locle	789	753	864	882	902	825
Val-de-Ruz	592	529	542	501	677	702

Tableau 35: Code pénal: Infractions par district

4.1.4 Code pénal: Infractions par commune

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Neuchâtel	4 665	4 606	4 432	5 519	5 872	5 276
La Chaux-de-Fonds	3 526	3 641	3 586	3 517	4 241	4 194
Val-de-Travers	685	709	769	610	755	776
Val-de-Ruz	575	509	515	486	660	686
Le Locle	649	625	747	759	742	666
La Tène	460	389	352	520	575	643
Milvignes	462	456	472	474	594	619
Boudry	312	275	288	316	524	463
Peseux	261	340	361	365	367	374
Le Landeron	357	409	272	335	295	361
Saint-Blaise	265	260	208	327	307	296
Corcelles-Cormondrèche	133	145	124	192	237	231
Bevaix	211	149	241	214	216	196
Hauterive (NE)	113	62	105	139	173	182
Cortailod	135	129	198	169	220	176
Saint-Aubin-Sauges	130	141	172	106	105	125
Cornaux	130	52	109	81	110	122
Cressier (NE)	96	103	95	164	142	119
Gorgier	67	86	108	65	84	88
Les Brenets	60	28	41	57	59	76
Rochefort	48	25	38	46	63	55
Les Verrières	21	34	41	30	45	48
Lignièrès	47	49	21	27	43	41
Les Ponts-de-Martel	29	66	54	33	56	38
La Brévine	28	21	14	25	9	31
La Côte-aux-Fées	26	33	32	13	17	22
La Sagne	29	19	20	10	18	20
Vaumarcus	12	6	14	15	25	20
Valangin	17	20	27	15	17	16
Montalchez	1	6	2	4	2	11
Les Planchettes	5	7	0	8	1	9
Brot-Dessous	14	2	17	4	13	8
La Chaux-du-Milieu	14	2	3	1	11	7
Brot-Plamboz	5	5	3	1	13	4
Enges	4	9	4	5	1	3
Le Cerneux-Péquignot	4	6	2	6	12	3
Fresens	2	5	0	1	0	1
Autres communes	–	–	–	–	–	–

Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune

4.1.5 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions à la LStup¹⁸	1 717	1 893	1 762	1 500	2 102	2 158
Total possession/saisie	659	861	809	697	899	956
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	653	855	808	695	890	945
Possession/saisie crime	6	6	1	2	9	11
Total consommation	822	829	756	615	920	883
Total culture/production	25	42	52	39	72	44
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0
Culture / production délit	21	36	46	39	71	44
Culture / production crime	4	6	6	0	1	0
Total trafic	192	153	133	114	180	244
Trafic délit	117	94	91	83	136	184
Trafic crime	75	59	42	31	44	60
Total contrebande	19	8	12	35	31	31
Importation, exportation, transit délit	5	3	8	21	27	26
Importation, exportation, transit crime	14	5	4	14	4	5

Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 *Loi sur les stupéfiants: Infractions par district*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Chaux-de-Fonds	402	519	475	445	669	765
Neuchâtel	852	838	721	626	743	705
Boudry	188	202	253	169	299	286
Le Locle	106	142	83	108	185	185
Val-de-Travers	109	137	143	69	132	136
Val-de-Ruz	60	55	87	83	74	81

Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district

¹⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur la modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans le graphique/tableau ci-dessus qui concerne uniquement les dénonciations.

4.1.7 *Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Chaux-de-Fonds	400	518	472	442	666	763
Neuchâtel	698	670	616	500	577	626
Le Locle	91	123	53	91	163	167
Val-de-Travers	83	127	131	57	118	109
Boudry	32	18	39	17	57	102
Val-de-Ruz	58	54	83	83	74	79
Milvignes	36	48	72	31	92	63
Peseux	59	67	48	53	60	52
La Tène	22	27	16	25	27	27
Les Verrières	24	7	8	7	4	26
Bevaix	11	20	19	14	19	23
Saint-Blaise	46	31	16	23	28	16
Les Brenets	11	16	16	12	17	15
Le Landeron	42	62	44	42	53	13
Cortailod	18	9	12	15	11	12
Corcelles-Cormondrèche	12	9	21	14	30	10
Hauterive (NE)	16	11	10	10	17	10
Saint-Aubin-Sauges	6	12	16	7	10	10
Gorgier	7	13	10	5	10	9
Cressier (NE)	12	9	8	11	27	6
Cornaux	13	9	6	10	8	4
Lignièrès	2	19	5	5	6	3
Brot-Dessous	0	0	3	3	0	2
Le Cerneux-Péquignot	2	1	3	5	1	2
Valangin	2	1	4	0	0	2
Vaumarcus	0	0	1	0	3	2
La Brévine	1	0	0	0	0	1
La Côte-aux-Fées	2	3	4	5	10	1
La Sagne	2	1	1	3	2	1
Les Planchettes	0	0	2	0	1	1
Rochefort	7	6	12	9	6	1
Brot-Plamboz	0	0	1	0	1	0
Enges	1	0	0	0	0	0
Fresens	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	2	0
Les Ponts-de-Martel	1	2	10	0	1	0
Montalchez	0	0	0	1	1	0
Autres communes	–	–	–	–	–	–

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total général infractions à la LEtr	420	481	429	389	454	479
Total entrée/séjour/sortie illégal	203	260	239	234	321	354
Violation des dispositions sur l'entrée	5	4	13	12	20	15
Séjour illégal	198	255	226	217	301	339
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	1	0	5	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	66	108	83	53	44	42
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	66	108	83	53	44	42
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégales	96	97	92	56	48	54
Exercer une activité lucrative sans autoris.	55	56	54	36	29	33
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	41	41	38	20	19	21
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	0	15	11	8	3	7
Fausse indications / dissimulation de faits	0	2	9	3	2	5
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	13	2	5	1	2
Total autres infractions à la LEtr	55	1	4	38	38	22
Non-respect assign. lieu de résidence	0	0	2	30	30	20
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	0	0	1	4	5	0
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	0	1	4	3	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	55	1	0	0	0	0

Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 *Loi sur les étrangers: Infractions par district*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Neuchâtel	209	208	191	168	207	189
La Chaux-de-Fonds	124	176	115	140	164	174
Boudry	40	34	56	26	38	37
Val-de-Travers	18	28	15	21	16	32
Val-de-Ruz	5	6	17	11	11	26
Le Locle	24	29	35	23	18	21

Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: Infractions par commune*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
La Chaux-de-Fonds	124	175	115	140	164	174
Neuchâtel	179	182	171	132	181	166
Val-de-Ruz	5	6	16	9	11	26
Val-de-Travers	4	20	10	17	13	23
Boudry	6	6	6	6	12	19
Le Locle	19	24	27	18	16	19
La Tène	25	17	8	14	8	15
Peseux	16	7	17	6	6	11
Les Verrières	13	8	5	4	3	8
Saint-Blaise	1	1	4	1	3	4
Milvignes	5	12	4	7	12	3
Bevaix	2	1	0	0	0	2
Hauterive (NE)	0	3	1	6	2	2
Le Landeron	4	5	0	13	10	2
Les Brenets	5	1	1	5	1	2
Cortailod	3	7	24	5	4	1
La Côte-aux-Fées	1	0	0	0	0	1
Saint-Aubin-Sauges	0	1	1	0	0	1
Brot-Dessous	2	0	1	0	0	0
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0
Corcelles-Cormondrèche	4	0	3	1	2	0
Cornaux	0	0	1	0	1	0
Cressier (NE)	0	0	6	2	2	0
Enges	0	0	0	0	0	0
Fresens	0	0	0	0	0	0
Gorgier	1	0	0	0	0	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	1	0
La Sagne	0	1	0	0	0	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0
Les Planchettes	0	0	0	0	0	0
Les Ponts-de-Martel	0	4	7	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0
Montalchez	0	0	0	0	0	0
Rochefort	1	0	0	0	1	0
Valangin	0	0	1	2	0	0
Vaumarcus	0	0	0	1	1	0
Autres communes	-	-	-	-	-	-

Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence	2 129	1 893	1 825	1 774	1 776	1 626
Violence grave (exercée)	22	40	36	33	37	23
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	10	7	8	4	1
Homicides avec arme à feu	1	3	0	1	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	2	2	4	1	1
Homicides autre instrument	1	5	5	3	3	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	6	6	6	6	6
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	0	3	6	5	4	3
Lés. corp. graves autre instrument	2	3	0	1	2	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	15	24	23	18	27	16
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	1	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 355	1 210	1 174	1 116	1 117	1 065
Lésions corporelles simples (Art. 123)	167	178	172	197	268	231
Voies de fait (Art. 126)	956	843	784	665	600	544
Participation à rixe (Art. 133) ¹⁹	48	10	28	23	18	7
Participation à agression (Art. 134) ¹⁹	9	19	25	38	38	34
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	50	68	67	62	103	101
Contrainte (Art. 181)	46	23	23	19	24	45
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	7	2	3	15	6	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	20	16	32	12	23
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	51	47	56	65	48	68
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	752	643	615	625	622	538
Menaces (Art. 180)	746	636	611	617	599	526
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	6	7	4	8	23	12

Tableau 43: Infractions de violence

¹⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total infractions de violence domestiques	1 035	942	887	744	848	822
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	1	1	0	0
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	4	5	2	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	0	2	0	2	2	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	25	23	34	41	70	54
Voies de fait (Art. 126)	400	372	357	240	248	237
Mise en danger vie (Art. 129)	1	0	0	0	0	0
Injure (Art. 177)	166	151	148	150	212	218
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	45	61	34	35	31	31
Menaces (Art. 180)	283	257	250	197	233	198
Contrainte (Art. 181)	27	15	8	11	8	25
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	4	1	1	5	3	4
Actes sexuels enfant (Art. 187)	22	15	14	14	4	13
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	10	6	5	6	4	5
Viol (Art. 190)	7	8	8	9	11	6
AOS ²⁰ sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	0	2	4	1	0
Autres articles du CP ²¹	41	27	20	27	20	29

Tableau 44: Infractions de violence domestiques

²⁰ Actes d'ordre sexuel

²¹ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (art. 115 CP), Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (art. 124 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (art. 181a CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total patrimoine²²	8 947	9 055	8 996	10 062	11 547	11 250
Appropriation illégitime (Art. 137)	182	209	175	165	191	175
Abus de confiance (Art. 138)	142	152	103	110	95	93
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 262	4 392	4 378	5 429	6 555	6 573
Vol de véhicule (Art. 139) ²²	767	681	694	682	642	660
Brigandage (Art. 140)	50	68	67	63	103	101
Soustraction de chose (Art. 141)	0	0	3	1	5	2
Soustraction de données (Art. 143)	1	0	1	2	60	35
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	5	2	1	3	8	12
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 649	1 978	1 782	1 855	1 655	1 462
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 084	1 139	1 367	1 353	1 687	1 699
Escroquerie (Art. 146)	137	175	114	146	149	143
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	66	82	121	110	169	119
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	21	17	14	12	11
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	38	24	14	53	25
Extorsion et chantage (Art. 156)	6	7	4	8	23	12
Gestion déloyale (Art. 158)	4	4	9	2	5	4
Détournement de salaire (Art. 159)	5	6	4	2	1	2
Recel (Art. 160)	65	56	37	55	81	81
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	14	3	2	2	3
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	8	2	4	5	6	8
Autres infractions contre le patrimoine	465	29	88	41	45	30

Tableau 45: Infractions contre le patrimoine

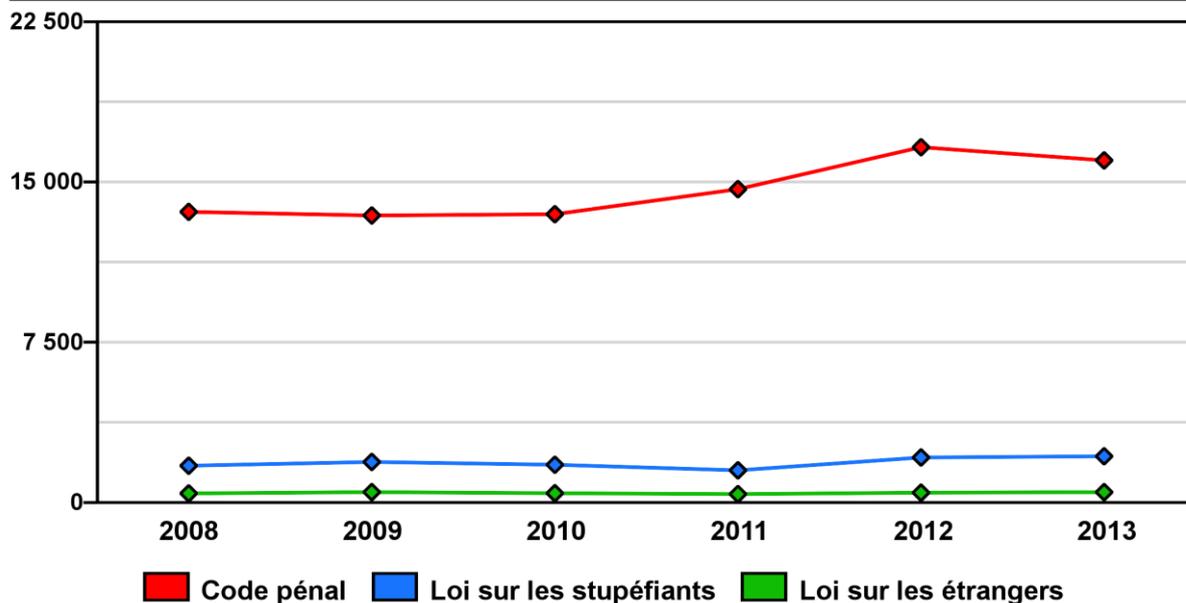
4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

²² Depuis 2013, l'art. 94 LCR "Vol d'usage" n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2.1 *Infractions selon la loi*

Infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2014

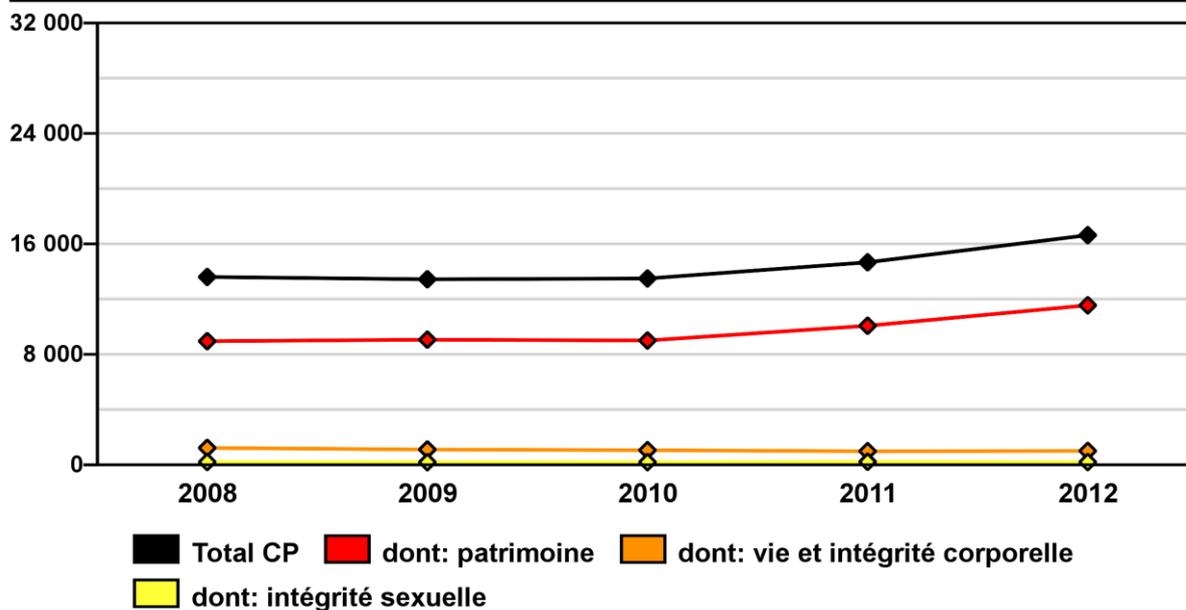
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 *Code pénal: sélection de titres*

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2014

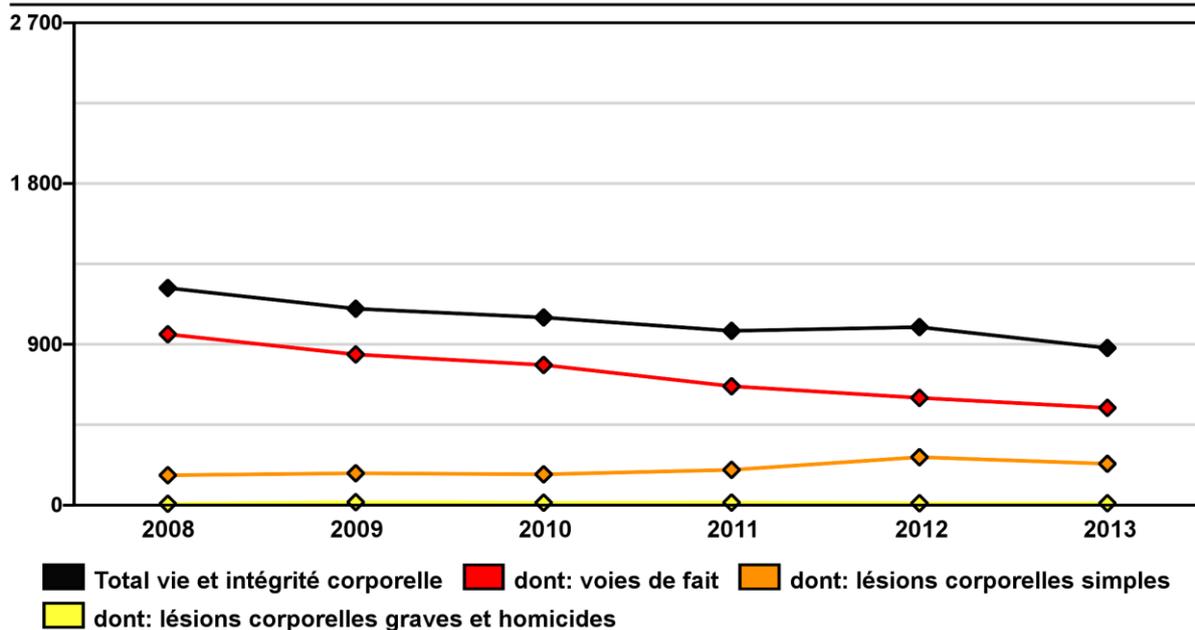
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 *Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle*

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 10.2.2014

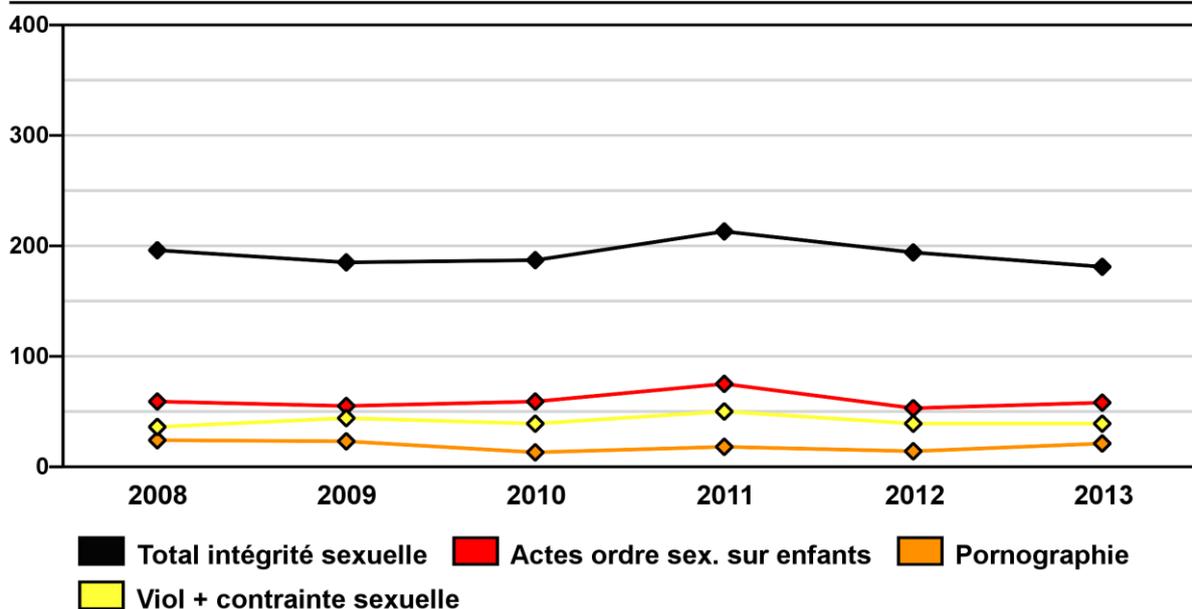
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 *Infractions contre l'intégrité sexuelle*

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2014

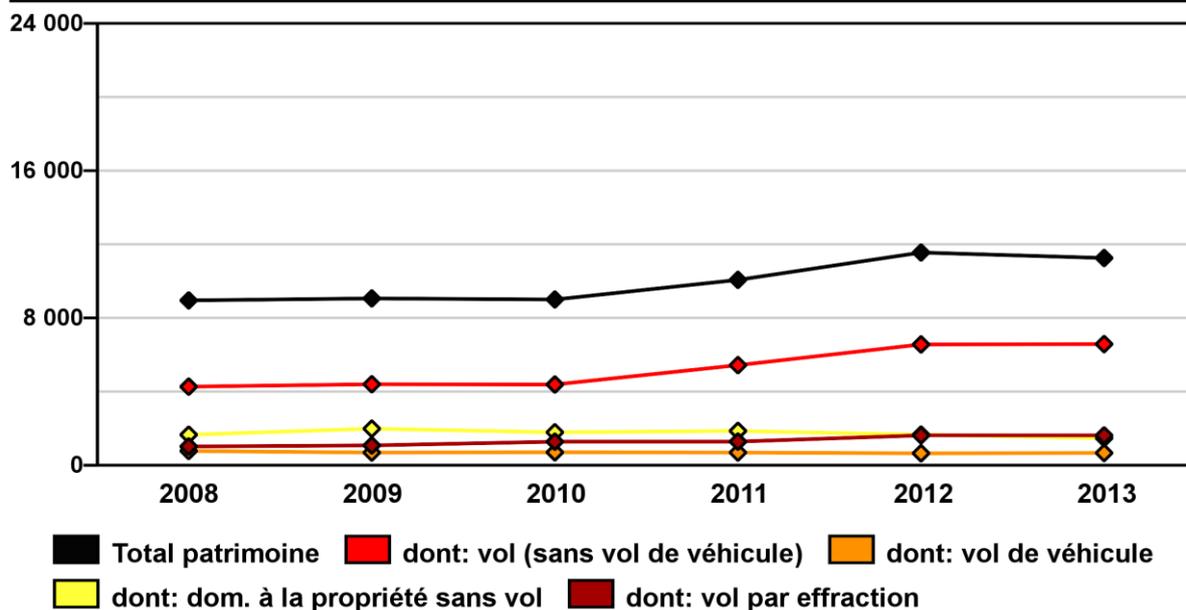
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 10.2.2014

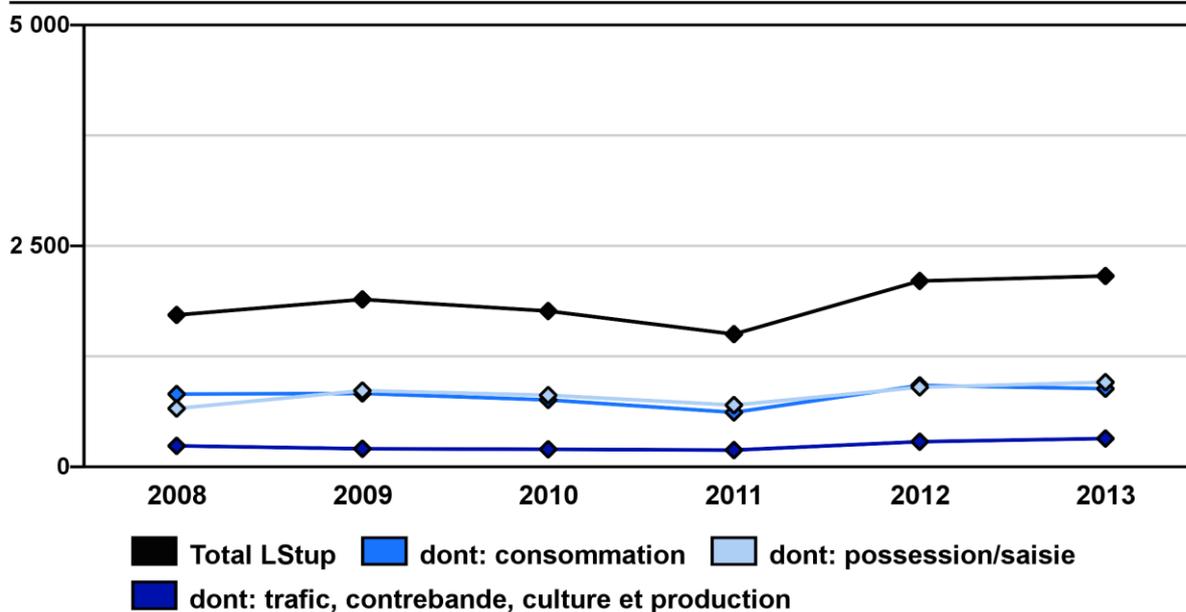
Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 *Infractions à la loi sur les stupéfiants*

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 10.2.2014

Source(s): SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2012	2013	Différence
Total incendies	33	32	-3%
dont cause inconnue	2	4	100%
dont cause technique	31	28	-10%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	25	76	204%
dont cause naturelle	17	70	312%
dont cause inconnue	8	6	-25%
Total suicides	44	48	9%
dont par arme à feu	1	5	400%
dont par pendaison	13	11	-15%
dont par noyade	3	1	-67%
dont par inhalation de gaz	0	1	–
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	3	0	-100%
dont par collision	1	3	200%
dont par précipitation dans le vide	2	4	100%
dont par arme blanche	0	0	0%
dont par étouffement	2	1	-50%
dont par immolation	0	0	0%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	18	22	22%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	0	-100%
Total tentatives de suicide	10	28	180%
Total accidents (sans LCR)	13	12	-8%
dont de travail	3	4	33%
dont de sport ou loisir	3	3	0%
dont noyade ou accident de plongée	2	3	50%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	1	0	-100%
dont de navigation	0	1	–
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	2	0	-100%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	1	0	-100%
dont autres accidents	1	1	0%
Total personnes disparues	430	298	-31%
dont disparue	38	49	29%
dont évadée	1	3	200%
dont en fuite	391	246	-37%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2014

Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres» .

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 14 avril 2013. Cette fusion est rétroactivement appliquée pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP (voir 6.2.5).

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population .

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi.....	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	10
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	12
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	14
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	16
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune.....	17
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	19
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	20
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	26
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	26
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	34
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	41
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions	43
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus... 51	51
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile... 52	52
Tableau 30: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants	54
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 33: Infractions selon la loi.....	57
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 35: Code pénal: Infractions par district.....	58
Tableau 36: Code pénal: Infractions par commune.....	58
Tableau 37: Infractions à la loi sur les stupéfiants	59
Tableau 38: Loi sur les stupéfiants: Infractions par district	59
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: Infractions par commune	60
Tableau 40: Infractions à la loi sur les étrangers.....	61
Tableau 41: Loi sur les étrangers: Infractions par district	61
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions par commune	62
Tableau 43: Infractions de violence	63
Tableau 44: Infractions de violence domestiques	64
Tableau 45: Infractions contre le patrimoine.....	65
Tableau 46: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	69

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi.....	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal.....	9
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	11
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district	12
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	13
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	15
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): Fréquence (‰) par commune	16
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district	18
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	19
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	21
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe.....	22
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (Suisses/étrangers selon le statut de séjour)	23
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	31
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	51
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction.....	55
Figure 34: Infractions selon la loi	66
Figure 35: Code pénal: sélection de titres	66
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	67
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	67
Figure 38: Infractions contre le patrimoine	68
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68